

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

MAIRIE  
de  
COULOUNIEIX-CHAMIERES  
(Dordogne)

-----



**PROCÈS-VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 février 2023**

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboïr, sur la convocation en date du 20 février 2023 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Jean-Louis POMIER, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, MM. Bernard MANIERE, Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- Mme Beatrice DESMET donne pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER
- Mme Christine DROMBY donne pouvoir à M. Lucas GUILLEMOT
- Mme Hélène MOISON donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :** M. Philippe MOREAU, Mme Sandrine FATTORI, Mme Kaoutar MECHALLAL.

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :** M. Sébastien CATAÏ, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Eric PEZON, Directeur du Pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, M. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mme Assétou TAJCHNER, Directrice du Pôle Citoyenneté, Mme Julie DUCOURNEAU, Secrétariat du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Pascal BOUILHAC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122,22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Règlement d'intervention opération urbaine collective de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers – Attribution des aides individuelles directes aux entreprises,
- Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser avant le vote du budget 2023,
- Débat des orientations budgétaires 2022,
- Création d'une piste mixte vélos/piétons rue des Frères Marty – Demande de subventions DETR et fonds de solidarité du Grand Périgueux,
- Modernisation de l'éclairage public : passage au led – tranche 2023 demande de subvention au titre du fonds vert,
- Convention financement du renforcement du réseau d'eau potable lieu-dit Peyrelade,
- Travaux d'éclairage public – Dépose foyers n°907 et 917 rue René Cassin,
- Lotissement Bellevue – Autorisation de négociation vente de 12 parcelles,
- Cession de parcelles de l'espace Jacqueline Auriol (programme de travaux ANRU) au profit de Périgord Habitat.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2022

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

\*\*\*\*\*

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,  
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

\*\*\*\*\*

**Marchés publics :**

Marché de revêtement et d'entretien de voirie : Accord-cadre d'une durée initiale de 12 mois renouvelable 3 fois sans montant minimum et montant maximum 333 000 € HT pour chaque période, EUROVIA le 16/12/2022.

**Finances :**

NEANT

**Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :**

- **LYCÉE AGRICOLE** : mise à disposition d'espaces sportifs municipaux au stade de Pareau pour la pratique sportive en milieu scolaire et selon un planning défini à la salle Pierre Pousse. Convention établie de janvier à juin 2023.

- **VIVA VOCE** : renouvellement de mise à disposition d'une salle de répétition en mutualisation avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et l'ensemble vocal Arnaud de Mareuil. Convention établie du 22 janvier au 18 juin 2023 selon un planning défini.

- **Théâtre de MENOUE** : renouvellement de mise à disposition de locaux municipaux au Centre Gérard Philipe pour une période de 3 ans à partir du 1er janvier 2023.

**Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et Saint Augûtre** : 1 concession, 1 caverne et 1 case au colombarium ont été vendues au cimetière Saint-Augûtre.

\* \* \*

**Autres informations**

**Lotissement « Bellevue » :**

NEANT

\* \* \*

2023/01

**REGLEMENT D'INTERVENTION OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE PERIGUEUX ET DE COULOUNIEUX-CHAMIERES – ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES DIRECTES AUX ENTREPRISES**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 7 mars 2022,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux comprend une politique locale de soutien aux commerces en accompagnement des initiatives publiques ou privées.

Pour la période 2021-2023, une nouvelle enveloppe Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) a été octroyée par l'État dans le cadre de l'action Cœur de Ville, avec des financements de la Région et du Conseil départemental.

Ce dispositif a été étendu à la totalité du territoire de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.). Ce territoire comprend, outre une grande partie de la ville de Périgueux, une zone du

territoire de Coulounieix-Chamiers qui ne dispose plus d'enveloppe F.I.S.A.C. lui permettant d'aider les commerçants et artisans de ce secteur.

Les objectifs recherchés sont :

- de soutenir les commerçants et artisans installés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) de Coulounieix-Chamiers, dans le cas de travaux de rénovation, adaptation et modernisation de leur outil de travail,
- d'encourager l'installation de nouvelles enseignes et/ou reprise d'activité dans ce même périmètre, en vue de lutter contre la vacance commerciale et diversifier l'offre par un accompagnement financier des commerçants et artisans calculé sur la base du loyer commercial.

Le dispositif d'aides aux commerçants sur le territoire de l'O.R.T. doit être encadré par un règlement d'intervention qui édicte les règles d'attribution des aides individuelles aux entreprises.

Par conséquent, dans le cadre du soutien aux commerçants et artisans relevant du périmètre de l'O.R.T. de Coulounieix-Chamiers, il est proposé au Conseil municipal de :

**- VALIDER :**

- le règlement d'intervention opération urbaine collective de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers, joint en annexe,
- le périmètre retenu pour l'opération de revitalisation du territoire (périmètre O.R.T.), joint en annexe.

## DÉBAT

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Merci M. le Maire, bonsoir à tous. C'est une délibération qui acte le Règlement d'intervention dans le cadre d'Action Cœur de Ville pour aider les entreprises, pour les aides individuelles directes aux entreprises. L'objectif est de soutenir les commerçants qui sont dans le cadre de l'ORT. Vous avez le détail et la carte en annexe. Cela correspond au quartier de Chamiers et à l'avenue du Général de Gaulle, encourager l'installation ou la reprise d'entreprises sur ce secteur. C'est une délibération qui doit être votée par nous, qui doit être votée par la mairie de Périgueux. Vous avez la carte si vous voulez pour l'ORT, le Grand Périgueux et le Conseil départemental qui sont les différents intervenants sur cette aide. Vous avez en annexe aussi le Règlement intérieur avec le détail, il y a différents critères qui existent sur le nombre de salariés : il faut qu'il y ait moins de dix salariés, moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaire pour les entreprises, donc voilà il y a une liste de critères qui sont proposés dans l'annexe. Et une liste de travaux éligibles aussi et d'investissements éligibles aussi sur la rénovation des bâtiments et à la sécurisation.*

**M. le Maire :** *Est ce qu'il y a des questions sur ces aides FISAC ? Non ? C'est une délibération intéressante parce que c'est une aide aux commerçants en ce qui concerne les travaux et en même temps pour l'aide à l'installation. Donc pour les commerçants qui sont situés dans la zone avenue du Général de Gaulle et la zone du bas-Chamiers.*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette

ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/02

## ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)

**RAPPORTEUR :** Mme Marie Claire SARLANDE

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (C.A.F.),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (C.O.G.) arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.),

Vu la présentation au conseil d'administration de la CAF de Dordogne concernant la stratégie de déploiement des C.T.G.,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux en date du 3 février 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention,

Vu la délibération de la commune de Coulounieix-Chamiers en date du 28 février 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

### **I. Contexte**

La CAF est un partenaire privilégié dans de nombreux domaines, et notamment ce qui ressort de l'enfance, de la petite enfance, de l'habitat, de l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Certaines de ces compétences sont exercées par les communes et d'autres par le Grand Périgueux.

Le dispositif principal de financement de la C.A.F. reposait sur des contrats enfance jeunesse (C.E.J.) signés par certaines communes, dont Coulounieix-Chamiers et par le Grand Périgueux.

Jusqu'à aujourd'hui, le Grand Périgueux et 18 communes disposent d'un C.E.J. avec la C.A.F.

Depuis 2022, les C.E.J. sont supprimés et remplacés par le « bonus territoire ».

La C.N.A.F., via les C.A.F., impose que ces financements s'inscrivent dans un nouveau cadre contractuel appelé Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

Déjà expérimenté sur l'agglomération depuis 2015, ce cadre doit permettre une meilleure lisibilité des préoccupations communes et constitue une opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration, d'expérimenter et de développer des projets innovants dans divers domaines.

La démarche et les enjeux ont été présentés aux élus réunis en bureau communautaire le 21 octobre 2021.

Les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la C.T.G., voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

Le président et les élus du Grand Périgueux ont voulu que les communes qui le souhaitent, participent pleinement à la démarche, ce, notamment, afin de respecter les compétences et les volontés de chacun.

Ainsi, toutes les communes du Grand Périgueux volontaires y compris celles qui n'ont pas de contrat avec la CAF aujourd'hui, peuvent être signataires de la C.T.G.

La ville de Périgueux n'a pas souhaité participer à la démarche commune du Grand Périgueux et a obtenu de la CAF Dordogne de disposer de sa propre C.T.G.

Pour autant, le travail fût conduit avec une large participation des autres acteurs. Il fût présenté et approuvé en séminaire partenarial le 07 décembre dernier.

Il y a lieu désormais de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le projet de C.T.G. à intervenir avec la C.A.F. et les communes volontaires.

## **II. Problématique**

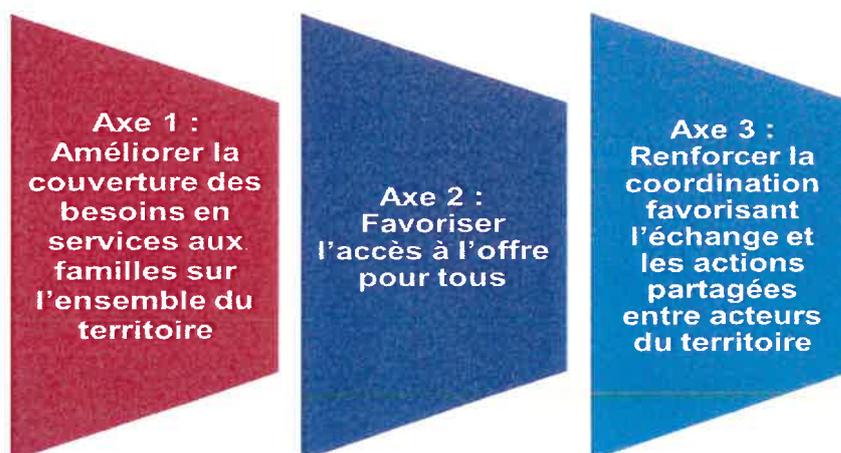
Le travail collectif conduit autour du COPIL animé au sein du Grand Périgueux par Liliane GONTHIER, s'est articulé autour de 8 entretiens collectifs sous forme de réunions territoriales, d'entretiens individuels avec certains élus, les services, les partenaires et acteurs concernés (56 participants) et 3 séminaires partenariaux.

### ■ Les objectifs de la C.T.G.

Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale, joint en annexe, s'articule autour de 3 axes, 11 objectifs et 16 actions synthétisés ci-dessous.

Lors des discussions, différents enjeux sont ressortis particulièrement pour la réussite de la C.T.G. :

x Les limites des compétences : en effet, le multi partenariat de la démarche, autour de la C.A.F., avec le Grand Périgueux, les communes et les différents acteurs locaux selon leurs compétences (CD24, Centres sociaux, associations...) a rendu parfois difficile l'identification d'un pilote pour certaines actions, ce qui a conduit le COPIL à proposer des « chantiers » pour les thèmes dont le Grand Périgueux n'a pas compétence.



Axe 1 : Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	Objectif 1 : Développer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité	Chantier 1 : Construire des projets partagés de soutien à la parentalité, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat ( <i>pas de pilote identifié</i> )
	Objectif 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de l'enfant	Action 2 : Poursuivre le soutien à l'accueil individuel via les missions des RPE ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
		Action 3 : Mettre en place un observatoire des besoins d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand Périgueux ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
		Action 4 : Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
	Objectif 3 : Renforcer l'offre d'accueil périscolaire extrascolaire sur les territoires moins pourvus d'offre	Action 5 : Mettre en place un accueil périscolaire extrascolaire à Antonne-et-Trigonant et Bassillac-et-Auberoche ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
Objectif 4 : Favoriser la montée en autonomie des jeunes	Action 6 : Accompagner les jeunes du territoire dans leur montée en autonomie (engagement, mobilité, logement) ( <i>pilote : Grand Périgueux pour les dispositifs de la précédente CTG</i> )	
Objectif 5 : Répondre aux défis de valorisation des métiers de l'animation	Chantier 7 : Engager une réflexion transversale autour du soutien aux métiers de l'animation ( <i>pas de pilote unique identifié, expérimenter avec les communes volontaires</i> )	

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre pour tous	Objectif 6 : Améliorer la mise en place de l'accueil inclusif dans une logique de parcours, de la petite enfance à la jeunesse	Action 8 : Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du jeune enfant en situation de handicap ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
		Chantier 9 : Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun ( <i>pas de pilote unique identifié, relève des collectivités compétentes</i> )
	Objectif 7 : Renforcer la visibilité des dispositifs ressources à destination des publics du territoire et notamment des familles	Action 10 : Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )
Chantier 11 : Soutenir les structures dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public, en lien avec les acteurs du territoire et notamment les communes (ex : dispositif promeneur du net...) ( <i>pas de pilote unique identifié, au cas par cas</i> )		
Objectif 8 : Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	Action 12 : Engager une réflexion autour de la place du Grand Périgueux dans le soutien aux initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique ( <i>pilote : Grand Périgueux</i> )	
	Chantier 13 : Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse et de parentalité ( <i>pas de pilote unique identifié, dépend des collectivités compétentes</i> )	

Axe 3 : Renforcer la coordination entre acteurs du territoire autour de la dynamique CTG	<b>Objectif 9 : Définir une vision commune en matière d'accompagnement à la parentalité</b>	<b>Chantier 14 : Structurer une coordination autour de l'accompagnement de la parentalité (pas de pilote identifié)</b>
	<b>Objectif 10 : Structurer une coordination de projet en matière de politique jeunesse</b>	<b>Action 15 : Mettre en place une instance de coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Sîlot (pilote : Grand Périgueux)</b>
	<b>Objectif 11 : Structurer une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale</b>	<b>Chantier 16 : Mettre en place une instance de coordination des structures menant une mission d'animation de la vie sociale à l'échelle du Grand Périgueux (pilote à clarifier avec la Fédération des centres sociaux)</b>

■ Le suivi et l'animation de la C.T.G.

Le dispositif de la C.T.G. prévoit une gouvernance associée, notamment politique.

Un enjeu existe autour de la coordination et de l'animation du suivi de la C.T.G., afin qu'elle soit un vrai succès.

A l'initiative de la C.A.F., des discussions seront conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux telle qu'annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents utiles.

## DÉBAT

**Mme Marie-Claire SARLANDE** : Bonjour à tous. Comme vous le savez, la CAF est un partenaire très privilégié dans de nombreux domaines, notamment ce qui ressort de l'enfance, de la petite enfance, de l'habitat, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale. Pour information pour tous, c'est en 1997 que la CAF a signé le contrat qui à l'époque était dit « temps libre ». Certaines de ces compétences sont exercées par les communes et d'autres par le Grand Périgueux. Le dispositif principal de financement de la C.A.F. reposait sur des contrats enfance jeunesse signés par certaines communes, dont Coulounieix-Chamiers et par le Grand Périgueux. Délégation jeunesse donnée par le Grand Périgueux en 2017. Jusqu'à aujourd'hui, le Grand Périgueux et 18 communes disposent d'un C.E.J. avec la C.A.F. Depuis 2022, les Contrats Enfance Jeunesse sont supprimés et remplacés par le « bonus territoire ». La C.N.A.F., via les C.A.F., impose que ces financements s'inscrivent dans un nouveau cadre contractuel appelé Convention Territoriale Globale. Déjà expérimenté sur l'agglomération depuis 2015, ce cadre doit permettre une meilleure lisibilité des préoccupations communes et constitue une

*opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration, d'expérimenter et de développer des projets innovants dans divers domaines. La démarche et les enjeux ont été présentés aux élus réunis en bureau communautaire le 21 octobre 2021. Les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la C.T.G., voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux. Le Président et les Élus du Grand Périgueux ont voulu que les communes qui le souhaitent, participent pleinement à la démarche, ce, notamment, afin de respecter les compétences et les volontés de chacun.*

*Ainsi, toutes les communes du Grand Périgueux volontaires y compris celles qui n'ont pas de contrat avec la CAF aujourd'hui, peuvent être signataires de la C.T.G. La ville de Périgueux, elle, n'a pas souhaité participer à la démarche commune du Grand Périgueux et a obtenu de la CAF de la Dordogne de disposer de sa propre C.T.G. Pour autant, le travail fût conduit avec une large participation des autres acteurs. Il fût présenté et approuvé en séminaire partenarial le 07 décembre dernier. Il y a lieu désormais de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le projet de cette C.T.G. à intervenir avec la C.A.F. et les communes volontaires. Comment cela s'est déroulé ? Le travail collectif conduit autour du COPIL animé au sein du Grand Périgueux par Mme Liliane GONTHIER, Vice-Présidente, qui s'est articulé autour d'entretiens collectifs, d'entretiens individuels avec les élus, les services, les partenaires (56) et des séminaires partenariaux. Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale, qui a été joint en annexe, s'articule autour de trois axes. Vous avez vu les onze objectifs et les actions synthétisées. Je vais juste rappeler les trois axes :*

*- le premier axe : améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire,*

*- l'axe 2 : favoriser l'accès à l'offre pour tous,*

*- l'axe 3 : renforcer la coordination entre les acteurs du territoire autour de cette dynamique de CTG.*

*Quelques enjeux sont ressortis, deux en particulier :*

*- les limites des compétences : en effet, ce multi partenariat autour de la CAF et des communes selon les compétences a rendu parfois l'identification difficile d'un pilote pour les actions. Je donnerai ici pour exemple dans la partie que vous avez lue, la partie Silôt. Silôt et Grand Périgueux 2040, tout est en construction il y aura de nombreux partenaires et il faudra bien trouver de façon plus précise dans quelques temps quel sera le pilote.*

*Deuxième enjeu, autour de la coordination et de l'animation du suivi de la C.T.G., afin qu'elle soit un vrai succès. A l'initiative de la CAF, des discussions sont conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela. En fait, concrètement, les élus souhaitent qu'il y ait un poste de coopérateur au Grand Périgueux, et évidemment la CAF se demande si elle va le financer. Donc les discussions sont en cours. Il est donc maintenant proposé au Conseil municipal :*

**- D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux telle qu'annexée,

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents utiles.

**M. le Maire :** Est ce qu'il y a des questions ? M. GORY vous avez la parole.

**M. Philippe GORY :** Mes chers collègues, cette Convention Territoriale Globale qui nous est proposée aujourd'hui est un nouveau point d'étape dans la relation contractuelle qui nous lie à différents interlocuteurs. La collectivité Grand Périgueux, les dix huit communes adhérentes au précédent contrat, les vingt six autres communes qui vont faire le choix de rejoindre cette Convention d'un côté, et la CAF comme financeur de l'autre, la ville de Périgueux ayant négocié sa propre Convention. Cela paraît comme une suite logique au transfert de compétences décidé par le passé par notre collectivité que nous devons assumer aujourd'hui et cela bien au-delà de nos idées individuelles. Le champ d'interventions couvert par le Contrat territorial est très large comme nous pouvons le voir dans les différentes actions et objectifs avec la petite enfance,

*l'enfance, la jeunesse, la parentalité, comme l'a dit Mme SARLANDE. Et pour notre commune cela implique plein de structures sociales qui œuvrent dans ces domaines : les accueils périscolaires d'Eugène Le Roy, de Louis Pergaud, la Maison de l'enfance à Pagot, le Centre Social Saint-Exupéry, l'Espace de Vie Sociale des gens du voyage, l'accueil Jean Sigalas, le Relai petite enfance et la Maison du Petit Prince. Cela implique surtout des hommes et des femmes qui, en première ligne au quotidien, sont au contact et au service de la population Colomniéroise. Je souhaite saluer ce travail si important dans le lien social auprès des bénéficiaires que les politiques libérales menées depuis des années jettent régulièrement à la vindicte populaire, campagne électorale après campagne électorale. Oui, merci à nos éducateurs, nos animateurs, nos bénévoles associatifs, à nos professionnels socio-médicaux si mal rémunérés aux heures de travail si souvent précaires avec des horaires décalés qui permettent à des personnes de survivre au quotidien. Donc oui, le groupe Agissons Ensemble votera cette délibération qui nous liera jusqu'au 31 décembre 2025 pour maintenir un minimum de politique sociale sur notre commune. Mais nous ne sommes pas dupes des points de tension qu'il existe dans le pilotage comme l'a été évoqué par Mme SARLANDE, de nombreuses actions avec le Grand Périgueux et les différentes communes. Dans l'autonomie communale des propositions d'animations vis-à-vis des besoins spécifiques des Colomniérois. Ce contrat pourrait rester une coquille vide, pleine de bonnes intentions si nous, Élus de la commune avec nos techniciens, ne travaillons pas réellement sur tous les sujets en y mettant les moyens humains par des embauches financées par des heures supplémentaires. Hélas, vos orientations budgétaires de 2023 ne laissent apparaître aucune piste en ce sens-là. Pour toutes les avancées sociales qui favorisent la famille, la jeunesse, pour l'économie sociale et solidaire avec la création du Silôt, pour le soutien au monde associatif qui crée le lien intergénérationnel vous nous trouverez toujours pour être une véritable force de proposition avec les valeurs de Couleurs Citoyennes, des partis politique de gauche qui font Agissons Ensemble.*

**M. le Maire :** *Merci M. GORY, je partage en partie votre analyse. Alors juste, puisque Mme SARLANDE a parlé du projet Silôt, je voulais vous parler du projet Silôt puisque dans une semaine il y aura une revue de projet à la Préfecture. J'étais avec le Président AUZOU et les DGS pour parler du projet Silôt qui est, je l'avais déjà dit, une priorité du mandat de M. AUZOU. Le permis de construire va être déposé à la fin du mois, et vous le savez déjà, deux personnes ont été nommées par le Grand Périgueux : Julie ANDRAUD qui est Cheffe de projet, Stéphanie ORILLARD, Cheffe des opérations, pour la partie construction. Donc dépôt de permis de construire, on va se réunir avec les milieux associatifs qui faisaient déjà partie de l'aventure pour faire un bilan et progresser ensemble. Le Président AUZOU a donné cette mission à Julie ANDRAUD, de construire ce projet associatif et donc à Stéphanie ORILLARD la vraie construction ! Donc cela va partir, il sera axé sur trois thématiques : évidemment l'économie sociale et solidaire, la culture urbaine, merci M. BELLOTEAU j'avais un trou de mémoire, et le tiers-lieu numérique, en parallèle avec les associations. Donc cela a été validé, et le projet économie sociale et solidaire a été validé par le Président AUZOU avec 40 000 € qui vont être mis à disposition pour faire le bilan de l'économie sociale et solidaire sur le Grand Périgueux. Et donc nous on s'appuie déjà sur pas mal d'associations qui constituent ce tissu d'économie sociale et solidaire, en particulier sur la commune et donc cela va partir.*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA,

M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/03

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A RÉALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V) encadrant la disposition suivante :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Considérant que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2022 c'est à dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T. à hauteur des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous.

Lignes budgétaires	BP et DM 2022	Autorisation 25 % 2023
Chap 104 ligne 21	155 869,08 €	38 967,27 €
Chap 107 ligne 21	83 400,00 €	20 850,00 €
Chap 108 ligne 21	582 605,86 €	145 651,46 €
Chap 109 ligne 20	84 208,75 €	21 052,19 €
Ligne 21	90 107,72 €	22 526,93 €
Chap 201 ligne 21	127 422,47 €	31 855,62 €
Ligne 23	1 416 703,94 €	354 175,98 €
Chap 208 ligne 20	270 247,92 €	67 561,98 €
Chap 210 ligne 20	1 322 865,68 €	330 716,42 €
Chap 040 ligne 23	70 000,00 €	17 500,00 €
Chap 041 ligne 23	15 157,51 €	3 789,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 218 588,93 €</b>	<b>1 054 647,23 €</b>
<b>Soit une ouverture de crédit par article</b>		
20 – Immobilisations incorporelles	1 677 322,35 €	419 330,59 €
21- Immobilisations corporelles	1 039 405,13 €	259 851,28 €
23 – immobilisations en cours	1 501 861,45 €	375 465,36 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 218 588,93 €</b>	<b>1 054 647,23 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus, avant l'adoption du budget.

## DÉBAT

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Vous avez bien compris que là il s'agit de la délibération habituelle, on l'a vue en décembre mais il y a eu une erreur, la décision modificative n'a pas été intégrée au budget général donc on est amenés à la revoir dans la mesure où on doit être sur des dépenses réelles et les dépenses « DM » de l'année 2022. Il y avait 17 000 € sur la DM 2022. Sur la ligne 208 il y a une différence par rapport à la délibération qui avait été présentée en décembre, de 17 000 €. On avait 287 200 € et là maintenant on a 270 000 €, donc en autorisation on aura plus que 67 000 €. C'est simplement parce qu'il y a eu une erreur, il n'y a rien de changé à cette délibération. Donc cette délibération est nécessaire. Jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. C'est le tableau que vous trouvez en deuxième page donc à partir de là il s'agit de délibérer.

**M. le Maire** : Est ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/04

## DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,

Qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif 2023.

## DÉBAT

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Je pense que tout le monde a vu le Rapport des Orientations Budgétaires donc je ne vais pas le parcourir de façon exhaustive, je vais essayer de mettre en lumière un certain nombre de points. Donc dans un premier temps ce document contient 34 pages, il est plus concis que celui de l'année dernière, c'est toujours la même construction, on y met le contexte national que je vous laisse le soin de regarder si vous ne l'avez pas vu. La situation et le bilan 2022, bien entendu on consulte tous les services, les besoins etc et ensuite on publie un certain nombre de chiffres. Ce que je vous propose c'est d'aller déjà en page 11 directement sur les Orientations stratégiques. Donc les Orientations stratégiques 2023, on est de toute façon sur une stratégie de long terme, on est restés sur à peu près les mêmes orientations. L'année 2023 bien sûr s'inscrit dans un contexte économique marqué par un maintien d'une inflation élevée. L'inflation constatée en 2022 si on prend l'inflation du panier du Maire que l'on retrouve d'ailleurs dans le contexte économique, il est de 7,2 % donc c'est une inflation importante. On a baissé nous-mêmes, c'est notre décision, en tout cas les décisions qui ont été prises en 2020 et 2021, la fiscalité respectivement de 1,5 points et de 3 points. Le bilan provisoire 2022 et on le verra tout à l'heure, fait apparaître une augmentation sur notre épargne nette par rapport à 2021. Fort de ce résultat, les orientations budgétaires 2023

s'appuient sur la poursuite de notre stratégie financière. Une petite différence par rapport à d'habitude, étant donné le contexte inflationniste dans lequel nous sommes, on propose de :

- Sécuriser le budget de fonctionnement en passant son report de 300 000 € à 400 000 € sur le fonctionnement justement.

- Affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements puisque nous faisons face à un mur d'investissements vous le savez avec l'ANRU nous avons des investissements conséquents et il faut absolument affecter tous nos gains sur les investissements.

- Poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité.

- Maintenir un service de qualité.

- Prévoir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme ANRU. J'ai rajouté pour cette année parce que c'est un besoin qui est quand même assez grand aujourd'hui, et ainsi assurer les besoins induits par ce programme. Le programme induit nous indique non seulement qu'il y a bien sûr notre participation, mais nous avons aussi des ajouts à ce programme que ce soit sur les routes avec des trottoirs, des avaloirs, qui sont dans le cadre de l'ANRU. Que ce soit quand on a fait la salle Claudie Haigneré, la Maison de quartier, des choses comme cela. Quand on équipe la Maison de quartier de vidéo-projecteur, de chaises etc on a effectivement des besoins induits. Vous verrez d'ailleurs aussi dans les échanges de terrains, nous avons également à 15 € le M<sup>2</sup>, nous serons amenés à payer 160 000 € à Périgord Habitat. Sur ces 160 000 € il y en aura 40 000 € sur 2023, on le verra aussi. Il y a tout un tas de besoins induits par ce programme qui ne sont pas dans le programme ANRU mais qui correspondent quand même.

- Maintenir les investissements sur la voirie.

- Planifier les investissements de modernisation de l'éclairage public afin de réaliser des économies. C'est déjà la convention qui est passée avec le SDE 24, il faut la faire vivre bien entendu.

- Prévoir de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants sans remettre en cause le désendettement engagé.

- Adapter notre niveau d'épargne afin d'envisager une nouvelle baisse de la fiscalité dans le futur.

- Ce qui est nouveau c'est d'envisager de clôturer le budget annexe du lotissement dans un avenir proche. On le verra on regardera un petit peu le budget annexe de Bellevue et on verra que l'on s'apprête à vendre l'ensemble des lots donc on va être amenés à réfléchir effectivement à clôturer ce budget annexe et voir les conditions de clôture puisqu'à un moment donné l'ensemble des travaux et des dettes que ce budget annexe supporte se retrouveront dans le budget général. Cet impact va être regardé de près avant de le réaliser.

Comme nous n'allons pas faire toutes les pages, je vous propose déjà de regarder tout ce qui est de niveau de l'épargne de la commune, soit page 12 il y a un tableau qui nous donne l'épargne 2022. On a sur l'année 2022 865 259 € d'épargne nette. Par rapport à 2021, nous sommes en hausse de 30 % donc bien sûr il y a l'épargne de gestion, l'épargne brute qui sont aussi en hausse puisque l'épargne nette l'est. On peut remarquer également que depuis 2017 nous avons rétabli un niveau d'épargne nette malgré les baisses de recette fiscale que l'on a pu avoir. Du fait de la baisse de la taxe foncière décidée, mais en même temps on a des recettes qui ont progressé avec l'augmentation de la base fiscale. Mais c'est quand même à noter qu'il y a aussi, face à ces recettes, une augmentation du panier du Maire de 7,2 comme on l'a dit. Une augmentation importante qui vient en positif, des droits de mutation, une diminution de la masse salariale de 75 000 € entre 2021 et 2022. Et une augmentation aussi du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022. C'est quand même là une démonstration malgré une gestion qui a permis d'augmenter notre épargne nette. Voilà pour avoir cette vision sur cette épargne nette.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations
Épargne de gestion	2 103 538,34	2 099 341,57	2 243 703,14	1 934 091,79	1 751 229,07	1 942 478,24	<b>10,92 %</b>
Épargne brute	1 784 933,82	1 791 138,84	1 966 768,82	1 670 053,27	1 517 959,41	1 721 363,42	<b>13,40 %</b>
Épargne nette	789 250,58	830 545,94	928 309,52	783 993,29	661 855,43	865 259,44	<b>30,73 %</b>

On peut regarder aussi page 13 le compte administratif provisoire puisque c'est à partir de lui que l'on va pouvoir aussi travailler sur les investissements, les montants. En dépenses d'investissement sur le total de l'exercice on est à 4 millions d'euros de dépenses. Il y a des restes à réaliser à hauteur de 219 720 €. Du côté dépenses de fonctionnement on est à 8 445 515 €, ce qui fait un ensemble pour toutes les dépenses de 12 468 150 €. Les recettes sont bien sûr supérieures, nous avons des résultats de clôture en investissement, en résultat définitif après les restes à réaliser et les recettes de restes à réaliser de 229 684 €. En fonctionnement, 1 826 427 €, et pour l'ensemble, l'addition, nous avons 2 056 111 €. Donc le résultat de fonctionnement pourra être affecté en fonctionnement et en investissement. Notre stratégie c'est de mettre 400 000 € en fonctionnement et les 1 400 000 € restants, en autofinancement d'investissement.

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		624 594,80		300 000,00	0,00	924 594,80
Opérations exercice	4 022 634,76	3 292 175,29	8 445 515,95	9 971 943,05	12 468 150,71	13 264 118,34
TOTAUX	4 022 634,76	3 916 770,09	8 445 515,95	10 271 943,05	12 468 150,71	14 188 713,14
Résultat clôture	105 864,67			1 826 427,10		1 720 562,43
Restes à réaliser	219 720,63	492 628,85				
Résultat sur RAR		272 908,22				272 908,22
Résultat définitif		167 043,55		1 826 427,10		1 993 470,65

En corrélation avec ces bons résultats d'épargne, on va regarder page 17 les ratios de désendettement.

**Mme Mireille BORDES** : Inaudible

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Bien sûr, d'accord.

**Mme Mireille BORDES** : Je voulais savoir sur la page 12/34, pourquoi vous prenez référence sur l'année 2017 ? Moi je veux bien que l'on prenne référence sur l'année 2020, par rapport à l'épargne nette.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Oui

**Mme Mireille BORDES** : 2019

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Oui oui on peut en parler si vous voulez. Simplement ce tableau-là, bien sûr vous avez toutes les épargnes nettes des différentes années. Dans une fiscalité avec un taux foncier qui est resté en 2017, 2018, 2019 identique. En 2020 on avait 1,5 points de baisse, en 2021 on a eu 3 points. Et on voit effectivement, en tous les cas en 2021, où il y a 3 points de baisse malgré les gains qui ont pu être faits aussi en fonctionnement puisqu'il y avait plus de dix agents qui sont partis en retraite qui n'ont pas été remplacés, on voit une baisse de l'épargne nette en 2021. Donc à partir de là en 2022, cette baisse est récupérée, on se retrouve dans un niveau d'épargne nette au moins égale à celle de 2018-2019, enfin on est dans ces mêmes eaux et on a rattrapé les 3 points...*

**Mme Mireille BORDES :** *Alors ma question n'était pas celle-ci.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Ce n'était pas celle-ci ? Je m'excuse.*

**Mme Mireille BORDES :** *Parce que cette explication je l'entends et je la comprends. Je veux juste vous dire que dans votre façon de présenter les choses, vous nous avez expliqué que vous aviez, par une bonne gestion, réussi à remonter l'épargne nette de 2017. Je vous fais juste remarquer qu'il y a eu 2018 et 2019...*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *A hauteur de ces années-là, c'est cela que j'ai dit.*

**Mme Mireille BORDES :** *Je veux juste vous dire que quand vous le présentez ce n'est pas la peine de la présenter d'une manière négative pour la mandature précédente. C'est tout ce que je voulais vous faire remarquer.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Ah oui alors mais peut-être que je me suis mal exprimé, je veux dire que j'ai ramené à hauteur de ces années-là, après justement les baisses. On est d'accord, la présentation je l'ai peut-être pas...ok. On était donc sur le désendettement. Les ratios de désendettement sur l'année 2022 on était à 4,11, donc ils sont en corrélation avec les bons résultats de l'épargne brute. Bien entendu ce sont des chiffres qui restent provisoires. Pour les mêmes raisons, c'est la maîtrise des charges de fonctionnement qui permet ce bon ratio puisque l'on est dans les mêmes raisons que pour l'épargne nette. L'impact limité de l'évolution du point d'indice au niveau de la charge du personnel sur six mois, l'augmentation des bases fiscales sans augmentation de la fiscalité. C'est un ratio qui reste volatile et qui indique notre capacité à s'endetter. Je tiens à préciser que sur l'année 2023 il y aura trois emprunts qui vont se terminer, et cela entraîne une diminution des remboursements à hauteur de 126 000 €. En sachant que l'emprunt de 2022 a augmenté ses remboursements de 77 000 €. Cela laisse une ouverture budgétaire grosso-modo de 48 000 – 50 000 €. L'emprunt envisagé sur 2023 est de 820 000 €.*

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement (En cours du capital de la dette / épargne brute), Exprimé en nombre d'années	5,07	4,84	4,41	4,67	4,90	4,11	
Nombre d'emprunts échus	6	4	3	3	0	0	3

On peut aller regarder aussi l'évolution du personnel page 18. Tableau sur lequel nous avons les emplois des titulaires de 2017 à 2022, des CDI, des CDD, des CAE, des Contrats de projet etc et le total. A noter, dans ce tableau on arrive à 111 titulaires par rapport à 115 en 2021. A noter également qu'il est rajouté 20 CDD, alors il faut préciser que ces CDD existaient avant, ce sont des animateurs vacataires et leurs contrats sont, dans l'année 2022, devenus des contrats à durée déterminée. C'est pour cela que l'on les retrouve en CDD. Donc nous avons au total 139 agents en emploi permanent et non permanent.

**M. le Maire :** Si je peux me permettre, mais pour comparer par rapport à 2007, 141 c'est 119 qui est en comparaison. On l'a vu en commission des finances mais nous nous avons rajouté les 20 qui avant n'existaient pas dans ces tableaux. Donc il ne faut pas comparer 139 à 141 mais 119 à 141 et on a rajouté les 20. M. BELLOTEAU nous avait fait cette remarque.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Oui tout à fait. Donc sur cet exercice 2022 il y a eu quatre départs en retraite, une démission, un agent en détachement, et les mouvements entrants c'est un agent recruté par voie de mutation, trois agents titularisés, un agent recruté suite à un départ en retraite.

Situation au 31/12/	Emplois permanents			Emplois non permanents			Total
	Titulaires	CDI Droit Public	CDD	CAE	Contrat de projet	Collaborateur de cabinet	
2017	127	6	7	0	0	1	141
2018	126	4	7	0	0	1	138
2019	130	2	5	0	0	1	138
2020	127	2	2	0	0	0	131
2021	115	2	2	3	0	0	122
2022	111	2	20+ 3*	2	1	0	139*

Et on peut regarder ensuite les plus et les moins sur cette projection 2023 en matière de personnel page 20. On a le réalisé en première colonne et on a la projection 2023. Donc le réalisé 2022 c'est 5 397 469 € et la projection 2023 est de 5 641 000 €. Les charges de personnel vont évoluer de plus de 240 000 € représentant 53 % du budget total prévisionnel de fonctionnement de l'année 2023. Cette prévision budgétaire prend en compte :

- Le recrutement d'un agent au service culturel,
- L'augmentation des différents indices et revalorisation des cotisations. C'est détaillé dans le rapport je ne vous lis pas tout.
- La revalorisation du point d'indice en année pleine. C'est 163 000 € en année pleine sur la rémunération des titulaires.
- La revalorisation du SMIC. C'est 1.81 % au 1<sup>er</sup> janvier.
- L'indice minimum qui est remonté à 353 € (un point).
- Tout ce qui est départs en retraite et disponibilités (deux départs en retraite et une disponibilité c'est - 32 000 €).
- Les absentéismes : l'estimation du coût financier : 50 000 €.
- Le Comité des Œuvres Sociales : 54 000 € avec un reliquat 2022 de 4 734 €. Ce qui nous amène au chiffre que vous avez en projection 2023, une augmentation globale de 4,51 %.

Libellés des comptes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation 2021/2022
Rémunération principales	2 786 833	2 680 883	2 697 258	2 821 873	2 699 010	2 653 031	-1,70%
NBI, SFT	61 430	61 803	65 395	69 124	67 457	67 047	-0,61%
Régime indemnitaire	516 062	475 036	493 150	523 126	497 802	504 120	1,27%
Personnel non titulaire	544 384	518 339	570 877	463 579	465 036	495 027	6,45%
Charges et cotisations	1 799 498	1 676 595	1 725 260	1 730 249	1 689 398	1 625 744	-3,77%
Œuvres sociales (COS)	56 390	56 544	53 417	54 562	54 000	52 500	-2,78%
<b>TOTAL</b>	<b>5 764 597</b>	<b>5 469 200</b>	<b>5 605 357</b>	<b>5 662 513</b>	<b>5 472 703</b>	<b>5 397 469</b>	<b>-1,37%</b>

Ensuite, je vous propose de regarder l'évolution des charges de fonctionnement. Dans ce tableau, on a remis les années de dépenses et de fonctionnement. L'année 2022 est une année très particulière sur les charges à caractère général. Il faut bien voir que le niveau d'inflation entre 2017 et 2022 c'est 14 % à peu près. Sur l'année 2022 selon le panier du Maire c'est 7 %, c'est presque en une seule année la moitié de ce qu'il s'est produit depuis 2017, d'où une augmentation assez conséquente des charges à caractère général en 2022 par rapport à 2021 puisque l'on passe de 2 350 000 € à 2 600 000 €. C'est un chiffre assez conséquent. Concernant les charges de personnel elles sont, elles, plus maîtrisées malgré les hausses que je viens de citer, à 5 640 000 € par rapport à 5 397 000 €. Et on peut voir aussi que l'évolution entre 2017 et 2022 est restée maîtrisée. Concernant le total, on est en 2022 à 10 290 000 € et en 2023 à 10 550 000 €. On a plus de 200 000 € d'écart, mais on reste en total de charges de fonctionnement à des hauteurs que l'on connaît. Elles sont maîtrisées malgré la hausse 2022. En 2023 elles sont augmentées du fait de ce que je viens de citer en matière de personnel.

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	1 966 728,40	2 153 151,00	2 326 444,00	2 414 958,90	2 350 114,25	2 602 760,93	2 664 984,00
Charges de personnel	5 786 200,00	5 700 001,00	5 700 000,00	5 847 863,67	5 555 807,00	5 397 508,50	5 641 000,00
Autres charges de gestion	738 144,85	756 057,00	674 648,74	712 145,00	679 072,00	597 537,70	585 000,00
Charges financières	358 000,00	347 900,00	319 700,00	295 600,00	280 300,00	285 500,00	270 000,00
Charges exceptionnelles	50 200,00	45 700,00	194 374,00	38 500,00	208 539,00	45 500,00	40 000,00
Atténuation de produits			48 814,00	65 085,00	63 200,00	22 000,00	22 000,00
Dépenses imprévues	320 000,00	92 633,11	69 393,26	90 000,00	205 019,33	200 000,00	184 572,00
Virement investissement	885 864,38	949 531,89	1 147 463,66	962 966,49	928 370,32	829 458,44	800 000,00
Opérations d'ordres	327 710,22	150 000,00	172 500,00	300 215,00	253 000,00	310 000,00	348 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 432 847,85</b>	<b>10 194 974,00</b>	<b>10 653 337,66</b>	<b>10 727 334,06</b>	<b>10 523 421,90</b>	<b>10 290 265,57</b>	<b>10 555 556,00</b>

Page 25, on a les recettes. Elles sont, sur 2022, à 10 290 000 €. Elles sont en baisse par rapport à 2021. Autant nous avons une augmentation en ce qui concerne la base fiscale de 3,4 si je ne me trompe pas. Par contre tout ce qui est dotations de subventions que l'on trouve d'ailleurs dans la ligne « dotations de subventions » qui est la troisième ligne, on voit la baisse manifeste de cette ligne, puisque de 2021 à 2022 on passe de 2 000 000 € à 1 669 000 €. Donc ces dotations sont en baisse. Ce qui fait que nous avons quand même un budget en matière de recettes assez contraint. Voilà ce que l'on peut dire sur cette évolution des produits.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Produits des services</b>	689 379,85	766 477,00	820 633,00	681 966,54	701 808,00	674 899,00	520 000,00
<b>Impôts et taxes</b>	7 305 825,78	7 123 070,00	7 416 795,00	5 336 956,00	7 197 992,00	7 546 716,00	7 864 976,00
<b>Dotations subventions</b>	1 890 672,00	1 912 230,00	1 963 080,00	4 008 150,00	2 013 327,00	1 669 914,00	1 681 580,00
<b>Autres produits</b>	19 760,00	18 000,00	109 015,66	137 151,98	235 294,90	19 000,00	10 000,00
<b>Produits financiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Produits exceptionnels</b>	165 000,00		25 000,00	75 000,00			
<b>Atténuation de charges</b>	4 500,00	55 197,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	9 736,57	9 000,00
<b>Transfert investissement</b>	157 710,22	120 000,00	103 814,00	90 000,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Report</b>	200 000,00	200 000,00	200 000,00	383 109,54	300 000,00	300 000,00	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 432 847,85</b>	<b>10 194 974,00</b>	<b>10 653 337,66</b>	<b>10 727 334,06</b>	<b>10 523 421,90</b>	<b>10 290 265,57</b>	<b>10 555 556,00</b>

- Alors ce que je vous propose maintenant c'est d'aller en investissement. On peut regarder aussi le tableau page 26. En fait il est sous forme de deux tableaux : d'un côté les dépenses de fonctionnement, et de l'autre côté les recettes de fonctionnement et on retrouve les chiffres que l'on a dit tout à l'heure, en pourcentage.

Dépenses de fonctionnement	2022	2023	Variation	Recettes de fonctionnement	2022	2023	Variation
Charges à caractère général	2 602 760,93	2 664 984,00	2%	Produits des services	674 899,00	520 000,00	-23%
Charges de personnel	5 397 508,50	5 641 000,00	5%	Impôts et taxes	7 546 716,00	7 864 976,00	4%
Autres charges de gestion	597 537,70	585 000,00	-2%	Dotations subventions	1 669 914,00	1 681 580,00	1%
Charges financières	285 500,00	270 000,00	-5%	Autres produits	19 000,00	10 000,00	-47%
Charges exceptionnelles	45 500,00	40 000,00	-12%	Produits financiers	0,00	0,00	0%
Atténuation de produits	22 000,00	22 000,00	0%	Produits exceptionnels		0,00	0%
Dépenses imprévues	200 000,00	184 572,00	-8%	Atténuation de charges	9 736,57	9 000,00	-8%
Virement investissement	829 458,44	800 000,00	-4%	Transfert investissement	70 000,00	70 000,00	0%
Opérations d'ordres	310 000,00	348 000,00	12%	Report	300 000,00	400 000,00	33%
<b>TOTAL</b>	<b>10 290 265,57</b>	<b>10 555 556,00</b>	<b>3%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 290 265,57</b>	<b>10 555 556,00</b>	<b>3%</b>

Programme investissement, on a vu que l'on avait un reste à réaliser de 219 720 €, c'est donc à prendre en compte en matière de dépenses. En recettes il reste un certain nombre de subventions ainsi que le solde d'un emprunt qui a été signé au 31 décembre 2022, qui est à recevoir donc sur l'année 2023, en recettes de 492 000 €. Si l'on rentre dans les opérations d'investissement 2023 qui sont proposées sur le matériel, le mobilier, le petit équipement, on est à 60 000 €. En particulier sur les Services techniques et sur la partie Enfance et Restauration. L'acquisition d'un véhicule, 30 000 €. Sur les bâtiments on est vraiment sur beaucoup de maintien du patrimoine tel que c'est dit d'ailleurs dans les Orientations budgétaires. Travaux dans les écoles c'est :

- la mise en place de faux plafonds,
- la rénovation du gymnase Céline DUMERC,
- la toiture du Centre Gérard PHILIPPE,
- la toiture des anciens ateliers,
- l'aménagement des Services techniques,
- l'équipement de la Maison de quartier (alarme, sono, vidéo),
- le remplacement du portail du cimetière,
- des travaux sur l'ascenseur des Izards qui est en panne,
- l'aménagement du sol de la salle Pierre POUSSE,
- passage en Leds des bâtiments.

Programme informatique on est à 46 000 €. Il y a eu des dépenses assez importantes ces dernières années, là on est sur des reprises de logiciels et le renouvellement du matériel informatique. Je tiens à préciser qu'il y a un certain nombre de logiciels qui sont maintenant en

location donc on les retrouve du côté fonctionnement.

En voirie on est à 1 191 000 € avec :

- Marché à bon de commande : 400 000 €,
- Travaux Rue des Frères Marty : 400 000 €,
- Aménagement de la plaine des Crouchoux,
- Bornes enterrées,
- Divers réseaux (eaux pluviales, électricité),
- La mise en place de la fibre pour le Centre Social,
- L'extension du réseau de chaleur pour la Maison de quartier par exemple,
- Les aménagements paysagers.

En matière de subventions d'équipement versées, il y a celles :

- Du SDE 24,
- D'Amelia,
- Périgord Habitat,
- Notre participation aux investissements ALSH.

Il y a l'ANRU. On a rajouté dans l'ANRU l'achat des terrains de Périgord Habitat et on est à 861 425 €. Un financement des opérations prévu pour 2023 de 2 424 061 €. En auto-financement 1 411 000 € tel qu'on l'a vu dans le compte administratif. Un emprunt de 820 000 € et ensuite les subventions FCTVA et taxes d'aménagement. Voilà pour les investissements. On trouve ensuite pour mémoire, les investissements réalisés depuis la mise en place du programme d'aménagement urbain, donc encore sur les années 2017 jusqu'à 2022. On peut remarquer que sur l'investissement mairie, en 2022 on a réalisé 1 786 000 €. Sur la voirie on est à 925 000 €, le projet ANRU bien sûr est important. On est sur un total de plus de 3 000 000 € sur l'année 2022, sans les restes à réaliser, qui sont de plus de 200 000 €. Voilà pour avoir une idée des investissements qui ont été faits entre 2017 et 2022.

Alors ensuite vous avez une petite répartition analytique qui vous permet de voir la répartition entre l'Éducation/Jeunesse à 890 000 €, la Solidarité, la Communication, les Animations familiales, les Services techniques, l'Administration générale, et également le développement durable, les bâtiments, la voirie et l'ANRU.

	Education Jeunesse Vie associative Culture	Solidarité CCAS	Communication	Animations familiales	Techniques	Administration générale
<b>Fonctionnement</b>	827 152	146 800	21 000	43 670	1 707 300	2 261 000
<b>Petits équipements</b>	35 400				24 650	
<b>Informatique</b>	4 728		12 150			49 780
<b>Amelia</b>		36 336			48 400	
	<b>890 280</b>	<b>183 136</b>	<b>33 150</b>	<b>43 670</b>	<b>1 830 681</b>	<b>2 310 780</b>

<b>Développement durable</b>	Plaine des Crouchaux	68 000
	Fête du train	28 709
	passage led	28 800
	réseau de chaleur	132 000
	Candélabre led Av de Gaulle	22 481
	Programmation SDE	160 644
		<b>440 634</b>
<b>Bâtiments</b>		<b>373 757</b>
<b>Voirie</b>		<b>1 294 737</b>
<b>ANRU</b>		<b>841 425,50</b>

*Concernant les Orientations budgétaires du lotissement Bellevue : deux lots sont réservés par des particuliers, et les douze derniers lots sont en cours de négociation avec la société INCA pour un montant de 90 000 €. Ce sont des lots qui ont des difficultés à être vendus puisqu'ils sont dans la partie la plus pentue du lotissement et c'est une proposition globale que nous avons eue de la société INCA. Donc c'est en cela que nous serons à un moment donné amenés à clore le budget annexe du lotissement. Il nous reste, de mémoire, plus de 450 000 € d'emprunt sur le lotissement Bellevue. Un remboursement de 131 000 € est prévu en 2023, et de 2023 jusqu'à 2027, les remboursements seront de 80 000 € par an.*

**M. le Maire :** *Merci M. MATHIAS de cette présentation synthétique des Orientations budgétaires. C'est important dans la vie de la commune de savoir les chiffres, pour savoir où en est la commune, où elle va, d'où elle vient et où est ce qu'elle en est. Je vais vous donner la parole, qui veut la prendre ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Merci M. le Maire. M. MATHIAS, Mesdames, Messieurs les Élus, en premier lieu, le groupe Agissons Ensemble souhaite saluer comme chaque année, le travail réalisé, de qualité, par les agents du Service finances et les agents du Service ressources humaines pour la rédaction de ce document. Comme chaque année M. le Maire, depuis votre élection, la première partie de ce Rapport d'Orientations budgétaires, s'intitule « Contexte général ». Sachez, c'est la même remarque que pour les années précédentes, c'est une publication promotionnelle en faveur de la politique du gouvernement, je vous le dis à chaque fois. Je pense que vous pouvez renommer désormais le point 1.1 en « Contexte Macron économique. »*

*Dans cette première partie, vous expliquez que la France fait mieux partout que tous ces partenaires européens. Ce qui compte pour vous ce n'est pas l'état de notre pays mais bien sa comparaison avec nos partenaires européens. On pourrait résumer donc cette première partie par « Si je me regarde je me désole, mais quand je me compare, je me console » !*

*Dans cette première partie M. le Maire, sont présentées les mesures de soutien mises en place par le gouvernement qui ont permis, dicit les mots du Rapport, aux ménages français de conserver leur pouvoir d'achat. Je pense que vous faites référence aux distributions des chèques, chèques énergie, chèques essence... Bref, la politique du chèque menée par M. Bruno LEMAIRE, qui préfère faire des chèques au lieu d'augmenter le SMIC, de l'aligner enfin sur*

*l'inflation, au lieu de bloquer les prix des produits de première nécessité, au lieu de mieux répartir l'immense richesse accumulée et accaparée par les plus riches, notamment depuis la période Covid.*

*En résumé, ce Rapport d'Orientations budgétaires dans sa première partie, récite tous les concepts d'une politique libérale malheureusement bien connue, et ses conséquences. C'est résumé en page 8 : le poids de la dette contraindra la France a encore plus de rigueur. Tout est dit !*

*Vous reprenez encore et toujours la même rengaine libérale des politiques publiques de droite qui sont menées depuis des années en France. La France prévoit donc de ramener comme vous le citez, le déficit public sous la fameuse barre des 3 % d'ici cinq ans. Cela se traduira comme toujours par moins de service public, moins de moyens alloués aux hôpitaux, aux universités, à la justice, à tous les services publics en général.*

*Il est toujours très étonnant de constater que pour les libéraux, c'est ainsi que vous vous qualifiez vous-même M. le Maire, l'argent public n'a pas la même importance suivant son utilisation. C'est toujours moins d'argent public pour les services publics mais toujours plus d'argent pour les entreprises privées. L'exemple des milliards versés aux grands groupes économiques durant la période Covid n'a posé aucun souci idéologique au gouvernement. Entreprises privées soutenues à bout de bras par de l'argent public (plus de 47 milliards), qui ont reversé malgré tout des milliards de dividendes à leurs actionnaires. Allez chercher l'erreur. En page 7, nous souhaitons aussi dénoncer, nous l'avons évoqué en commission finances, la mise sous tutelle programmée, encore plus importante des collectivités via ce qui est nommé par le gouvernement, le retour des pactes de confiance. Cette contractualisation, qui encadrerait la progression des dépenses de fonctionnement est pour nous une remise en cause gravissime du principe de la libre administration des collectivités. C'est absolument scandaleux. Concernant à proprement parlé les Orientations budgétaires, une fois de plus vos Orientations budgétaires ne sont pas à la hauteur de vos propos. Je ne reviendrai pas sur vos chiffres de l'année dernière concernant les montants alloués aux investissements, on a eu l'occasion de s'en expliquer en commission municipale. Comme vous le savez, en cours d'année 2022 vous avez fait le choix d'annuler pour 400 000 € de travaux, cela concernait les travaux de la rue des Frères Marty. C'est une manière assez singulière de fonctionner et de gérer les deniers de la collectivité. Vous annoncez en mars des sommes concernant des montants d'investissement, et en cours d'année vous annulez tout bonnement des travaux.*

*Concernant la gestion du personnel et celle des ressources humaines, vous continuez votre politique de précarisation des agents en diminuant les agents titulaires, vous l'avez répété tout à l'heure, et en augmentant les CDD, notamment les contrats de moins de 17,5 heures.*

*Concernant une réflexion globale maintenant sur l'inflation M. le Maire. Comme vous le savez, en 2022 la France a connu une inflation d'en moyenne 7 %, et celle qui nous est annoncée pour 2023 devrait être dans ces alentours, entre 6 et 7 %. Concernant les budgets aux associations, en 2022, le montant total alloué aux associations a été de 246 318,04 €. En 2023 vous annoncez dans vos Orientations budgétaires une proposition de 253 150 €. C'est à dire un peu moins de 7 000 €. Nous sommes donc très loin, vous en conviendrez, des 7 % en moyenne d'inflation. Le budget aux associations n'est donc pas compensé par un alignement sur l'inflation. Cela se traduit très concrètement M. le Maire que dès 2023, les associations Colomniéroises vont se retrouver avec beaucoup moins de moyens financiers pour fonctionner au quotidien, c'est le fameux « panier du Maire » qui a été évoqué.*

*Concernant votre programme d'investissement pour 2023, vous allouez seulement, et cela reste à l'identique depuis maintenant trois ans, 400 000 € sur votre marché à bon de commande. Quand vous savez qu'à l'heure où je vous parle, le 28 février 2023, que le coût des travaux de voirie en France a augmenté en moyenne entre 15 et 20 %, vous comprendrez bien qu'avec la même somme vous faites moins. Cela nous paraît très insuffisant pour entretenir les 90 kilomètres de voirie communale. De plus, cela apparaît en totale contradiction avec vos propos tenus régulièrement sur, je vous cite « l'état désastreux de la voirie communale ».*

*Au total donc, vous inscrivez en dépenses d'investissement la somme de 2 924 061,83 €. A cette même époque, ici, dans cette même salle, l'année dernière lors de la présentation du budget 2022, vous vous targuiez de la somme de 4 millions d'euros d'investissement, en nous expliquant que jamais de toute l'histoire de la commune de Coulounieix-Charniers un tel montant d'investissement n'avait été fait. La vérité nous a été donnée, on le verra lors du compte administratif qui nous sera présenté lors du vote du budget. Nous sommes très loin des 4 millions. Pour cette année donc, il y a un déficit au regard de vos objectifs de l'année dernière, de plus d'1 080 000 €.*

*Concernant l'emprunt, vous proposez cette année une inscription budgétaire de 820 000 € pour un remboursement de capital aux alentours de 911 000 €. 911 000 – 820 000 cela fait donc un désendettement pour la commune de 91 000 €. Nous sommes là encore M. le Maire, très loin, simplement de vos discours que vous tenez publiquement lorsque vous faites de la propagande électorale en déclarant qu'avec vous, M. le Maire, la commune sortira rapidement de son endettement colossal. Cette année, il est important que les Colomniéroises et les Colomniérois le sachent, vous allez, bel et bien désendetter la commune c'est vrai M. le Maire, à hauteur de 91 000 €.*

*Bref, que la vérité est cruelle lorsqu'elle est confrontée à la réalité des faits et des chiffres. Je ne reviendrai même pas M. le Maire sur les sommes ridiculement basses que vous allouez comme chaque année à la transition écologique. Pour toutes ces conditions M. le Maire, sachez d'ores et déjà, à présent que le groupe Agissons Ensemble ne votera pas votre budget lorsqu'il nous sera proposé. Merci.*

**M. le Maire :** *Merci M. BELLOTEAU.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *On peut répondre sur deux ou trois petites choses. Dans ce qui a été dit quand même il y a des choses qui sont en contradiction avec ce que vous avez dit, très clairement. Alors je n'ai pas tout noté il y a beaucoup de choses, mais j'en dis quelques unes. Donc concernant les CDD, il faut préciser et je l'ai précisé et je le redis, que c'était des vacataires avant, ce n'est pas un statut qui est meilleur.*

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Si je peux me permettre, sur le personnel et sur l'augmentation des CDD, c'est même un choix politique qui avait été fort de la municipalité on l'a passé en délibération il n'y a pas si longtemps que cela, de passer en CDD les animateurs au lieu justement d'avoir recours à des vacataires ponctuellement pour une heure par ci par là, deux heures par ci par là. On les a après positionnés sur des emplois permanents aujourd'hui et ce qui leur permet d'avoir un contrat à l'année avec une rémunération lissée sur l'année, ce qui leur donne beaucoup plus de sécurité de l'emploi et de confort dans leur quotidien.*

**M. le Maire :** *Donc on a fait du social là !*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Concernant l'inflation, donc les 7 % du panier du Maire. Il y a un certain nombre de lignes qui sont beaucoup plus touchées que les autres, en particulier tout ce qui est chauffage et fluides et donc je tiens à dire très clairement que les associations bénéficient de nos salles, du chauffage et de ces fluides. Pour le coup, on ne le retrouve pas évidemment dans les subventions mais quand même on est amenés à payer ce chauffage et ces fluides. En fait suivant vos dépenses, vous n'êtes pas touchés de la même façon par l'inflation. Concernant la voirie, nous sommes et je l'ai dit, devant un mur d'investissements avec l'ANRU. Avec l'investissement que l'on fait sur les bâtiments, enfin vous avez vu les montants je vous les ai montrés entre 2017 et 2022, on peut dire que l'on est sur des montants plutôt très hauts. Quand bien même je ne vais pas polémiquer mais les chiffres sont factuels, on peut les redire, on est sur des montants que l'on a jamais eus dans l'investissement. Et la voirie est maintenue à*

*un haut niveau parce que l'on peut regarder, on peut reprendre la ligne de la voirie, on est sur les mêmes niveaux qu'il y avait auparavant.*

*Inaudible*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Plus haut même, un peu plus haut.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Pas sur le marché à bon de commande ?*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Pas sur le marché à bon de commande.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Inaudible.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Oui mais par ailleurs on fait autre chose, et je tiens à rajouter parce que quand on met les choses dans des cases, on peut avoir des moments, par exemple sur l'ANRU il y a de la voirie et on ne le retrouve pas dans la voirie. Donc l'ANRU permet d'améliorer la voirie. Il y a donc beaucoup plus d'investissement voirie que ce qui est « chiffré ». De même, vous avez parlé des montants en matière d'écologie, je tiens aussi à préciser que l'ANRU il y a une part d'écologie. Donc tous ces montants ne sont quand même pas négligeables puisque l'on est des très hauts montants d'investissement et on ne peut pas nous dire le contraire là-dessus, c'est factuel. Sur le désendettement, depuis le début j'ai toujours dit que l'on devait maintenir un endettement qui nous permette d'emprunter. Vous avez vu quand même le tableau, nous sommes à 4,11 années, enfin on a jamais été aussi bas en matière de désendettement. Donc les progrès sont dans tous les domaines, je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai dit, parce que je pense avoir essayé au cours de ce Rapport, de montrer que nous étions en progrès quasiment dans tous les domaines aussi bien dans la maîtrise des dépenses, aussi bien dans l'augmentation des investissements, aussi bien dans le désendettement, même s'il n'est pas majeur comme vous avez pu suggérer qu'il était. Voilà pour ce qui est de la présentation. Concernant tous les éléments qui sont au niveau national, il y a deux types d'éléments : il y a les chiffres 2022, ce sont des statistiques. D'ailleurs je n'en ai fait, vous avez remarqué, aucun commentaire et cela « ne m'intéresse » que dans la mesure où cela me permet d'avoir une vision du contexte national. J'insiste là-dessus, on ne peut pas faire un Rapport d'Orientations budgétaires sans connaître le contexte national. Et ce sont des chiffres factuels, aucun chiffre ne peut être contesté quant à ceux qui sont réalisés dans l'année 2022 évidemment. Concernant le reste, ce sont des prévisions, ce sont aussi des Orientations budgétaires mais il faut bien aussi que nous en tenions compte et ils sont précisés tels que l'on nous les présente, sans absolument aucun commentaire ici. Après vous, vous en avez fait des commentaires.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Le soutien aux ménages.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Oui mais on ne peut pas dire que ce n'est pas un soutien aux ménages. Même si vous pensez qu'il n'est pas suffisant, que l'on peut faire différemment, c'est quand même un soutien aux ménages, je suis désolé M. BELLOTEAU ! Factuellement c'est un soutien, il est peut-être petit mais c'est un soutien donc tout est factuel. Bien sûr vous, vous en avez fait des commentaires, pas moi.*

**M. le Maire :** *Mme BORDES.*

**Mme Mireille BORDES :** *Alors moi je voudrais quand même essayer de comprendre les difficultés rencontrées par l'ANRU. Lors de vos vœux M. le Maire, malheureusement je n'ai pas pu m'y rendre et je vous re présente à nouveau mes excuses. Le lendemain je lisais dans la presse que les projets de la commune de Coulounieix étaient énumérés, le projet ANRU. J'étais*

contente. Aujourd'hui, j'entends que les difficultés rencontrées c'est le coût de l'ANRU. Alors à ce coût de l'ANRU M. le Maire, j'aimerais qu'il soit rapporté parce que cela coûte cher l'ANRU je vous l'accorde, mais peut-être pourrions nous rappeler que le travail en amont, en dehors du fait qu'il ait été fait par l'ancienne municipalité je ne reviendrai pas dessus tout le monde le sait, on ne va pas refaire l'histoire de la commune de Coulounieix-Chamiers. Il a été financé en grande partie, d'une part par les Services techniques de la commune je ne le remets pas en cause, mais par les Services techniques du Département, cela n'a jamais été facturé à la commune de Coulounieix-Chamiers, par une grande partie des Services de la Communauté d'Agglomérations c'est pareil. Alors au lieu de dire, je crois que je ne juge que sur la présentation, il faudra arrêter de dire que c'est à cause de l'ANRU qu'il y a un peu plus d'investissements à tels endroits, que c'est à cause de l'ANRU qu'il y a... Je dis seulement pour vous, heureusement que vous avez l'ANRU, heureusement que des gens ont travaillé en amont sur l'ANRU, heureusement que des collectivités telles que le Département et le Grand Périgueux ont largement contribué au projet en amont et aujourd'hui, il me semble M. le Maire, que les financements du Département ils sont étalés sur un certain nombre d'années, et la manière dont cela nous est présenté, on a vraiment l'impression que l'ANRU c'est quelque chose de lourd et cela je ne peux pas l'accepter. L'ANRU c'est une chance pour la commune de Coulounieix-Chamiers et c'est une chance pour votre équipe municipale.

**M. le Maire :** Je redonnerai la parole après mais d'abord premièrement je vais vous répondre Mme BORDES. Je crois que vous m'avez toujours entendu dire que l'ANRU était une chance pour la commune et que lorsqu'il y a 52 millions d'euros d'investis sur la commune pour réhabiliter des quartiers qui étaient depuis 1951 dans le même état, je trouve que premièrement c'est une nécessité sociale, c'est une nécessité urbanistique et c'est une chance pour la commune. Et vous avez bien pu voir que nous avons continué la politique de l'ANRU, et j'ai toujours dit que cela avait été initié par l'équipe précédente et que vraiment je salue le travail de l'équipe précédente pour avoir initié l'ANRU. Jamais à aucun moment on dit que c'est lourd pour la commune. Simplement c'est vrai, ce que vous n'aviez pas, il y a 1 million à peu près d'investissement par a pour l'ANRU. Mais l'ANRU on le fait avec un grand plaisir simplement il faut le payer et en plus je trouve cela logique puisque comme vous le rappelez, dans ces 52 millions, il y a l'État, il y a la Région, il y a le Département, il y a le Grand Périgueux et il y a 10 % pour la commune. Donc je suis tout à fait d'accord avec vous, l'ANRU est une chance, et simplement on met les ans 1 million d'investissement ANRU. Et en même temps on va voir le résultat. Pour que vous soyez au courant, on va rester trente secondes sur l'ANRU, demain il y a une revue de projet ANRU. Vous savez que l'on a fait une demande d'abondement de 5 millions d'euros. Pourquoi on a fait cette demande d'abondement ? Parce que les trois derniers immeubles, alors je me perds toujours dans l'ordre alphabétique, mais ceux qui restent, la réhabilitation était à l'époque de l'ordre de 15 000 € par appartement et que les autres réhabilitations étaient aux alentours de 35 000 €. Or, il s'avère que de nos jours, compte tenu de l'inflation et des normes d'isolation, je trouve que c'est une injustice par rapport aux trois derniers immeubles par rapport aux autres que le niveau de réhabilitation ne soit pas le même. Donc nous avons fait une demande d'abondement, et en même temps, dans cette demande d'abondement pour mettre au même niveau, on avait rajouté l'immeuble rue Jean Macé qui avait été oublié ou je ne sais pas pour quelles raisons à l'époque. J'ai eu la mauvaise nouvelle d'apprendre que ce projet d'abondement avait été refusé par l'État. Et il faut vous dire que pour Périgord Habitat il est hors de question, on s'est mis d'accord avec Mme GENNERET, de réhabiliter à 15 000 €, ce n'est plus possible. Maintenant 15 000 € ce sont deux coups de pinceau...

Inaudible

**M. le Maire :** Oui et je veux dire c'est dérisoire. Donc la problématique est la suivante et on va se battre pour que cela ne se fasse pas, c'est que Périgord Habitat veut réhabiliter à hauteur de

40 000 – 50 000 € pour que cela soit décent et juste, simplement s'ils n'ont pas les financements ce sera étalé dans le temps. C'est à dire qu'au lieu que l'ANRU soit fini en 2025-2026, ce sera deux ou trois ans de plus parce qu'il n'y a pas...Donc on va demain à la Préfecture pour défendre, pour essayer d'avoir d'autres financements pour pouvoir justement permettre à Périgord Habitat d'avoir des subventions pour pouvoir terminer cette réhabilitation au même niveau. Donc vous voyez Mme BORDES que l'on continue à se battre pour l'ANRU et que la commune continue à se battre pour l'ANRU pour que cette réhabilitation initiée il y a dix ans puisse se terminer en temps voulu parce que les gens sont fatigués des travaux et que l'on aimerait que cela finisse. Parce que la voirie sera finie, parce qu'il y aura un parc paysager par le Département, pour qu'enfin on arrive au bout et donc on se bat toujours pour arriver au bout. Simplement dans les plans de financement on met qu'il y a 850 – 900, l'an dernier c'était 1,2 million d'investissement ANRU. Voilà, on l'assume tout à fait et on a continué dans cette logique républicaine. J'espère que j'ai répondu à votre question Mme BORDES ?

**Mme Mireille BORDES : Inaudible**

**M. le Maire :** J'ai répondu à votre question parce que je vais aborder d'autres questions maintenant ?

**Mme Mireille BORDES :** Vous avez répondu à ma question M. le Maire. Il n'en demeure pas moins que dans la présentation qui est faite, je reprends la remarque que j'ai faite par rapport à 2017 tout à l'heure. Dans la présentation qui est faite, on a vraiment l'impression que l'ANRU est une charge telle que cela pose problème.

**M. le Maire :** Non.

**Mme Mireille BORDES :** Et que dans les choix qui seront faits au moment du vote du budget, il y a peut-être des décisions qui seront prises par votre équipe en raison du coût d'investissement de l'ANRU, mais on n'en est pas là on ne vote pas le budget.

**M. le Maire :** Mais Mme BORDES, vous comprenez que quand on a 1 million d'investissement on est bien obligés, puisque c'est un choix politique de vous et de nous, on est bien obligés après de faire des choix. Ce n'est pas une charge c'est une chance mais en même temps il faut payer le million d'euros d'investissement.

**Mme Mireille BORDES : Inaudible**

**M. le Maire :** Vous êtes d'accord. C'est pour cela qu'on le présente, mais on ne le présente pas de façon négative, on le présente de façon positive mais qui nous entraîne à avoir des choix budgétaires et une gestion rigoureuse qui nous permettent de payer cela parce que c'est la commune qui paie, il faut qu'elle paie sa part vous en conviendrez ? Mais on n'a jamais, ou alors c'est que l'on s'est peut-être mal exprimés, présenté cela de façon négative. En ce qui concerne le budget, je ne ferai aucun commentaire sur la première partie de présentation générale, chacun a le droit, et c'est votre droit M. BELLOTEAU de commenter avec votre propre vision tous ces chiffres et l'orientation politique. Je crois que l'on est en démocratie et je crois que c'est bien que vous puissiez parler de vos choix politiques et je trouve que c'est encore plus sain parce qu'à l'Assemblée Nationale cela se fait avec moins de démocratie et de respect entre les élus, mais ici vous voyez que cela se fait avec beaucoup de démocratie, de respect et de tolérance. Ensuite, vous avez dit qu'en ce qui concerne le budget 2022 ce que l'on voulait montrer c'est que l'on avait une gestion saine mais volontaire. On a réalisé 3 millions d'investissement, c'est vrai que l'on avait mis 3,9 millions l'an dernier donc ce qui fait qu'avec les 200 000 qui restent à réaliser cela fait une réalisation de 76 %. La moyenne nationale est à

85 mais M. BELLOTEAU, on est dans un contexte un peu spécial dû au Covid et donc on a été obligés, il y a des choses que l'on n'a pas pu faire ou qui ont été reportées. On n'est pas la seule collectivité dans ce cas-là, parce que l'on ne trouvait pas les artisans où même quand on les trouvait il n'avaient pas de matières premières pour faire et pour travailler. Donc il y a des choses qui ont été reportées. Il y a 76 % des choses qui ont été mises au budget l'an dernier qui ont été faites mais vous ne voudrez pas d'avoir des choses ambitieuses et après il y a des choses que l'on réalise et des choses que l'on ne réalise pas. Et il y a eu des reports, de toute façon comme dans toute collectivité. Lorsque l'on a fait la commission des finances vous avez dit que l'on avait fait des investissements, trois fois plus qu'avant et vous avez demandé les tableaux depuis 2017. Alors quand je vois les tableaux depuis 2017, dans le total des investissements vous étiez à 1 150 000, en 2022 on est à 3 000 000 réalisés et on est à 2 900 000 en projet pour 2023. Je ne sais pas mais n'importe quel enfant de CM1 sait qu'entre 1 million et 3 millions, c'est 3 millions de plus d'investissement. Et là je répondrai à Mme BORDES c'est qu'à l'époque...

**M. Vincent BELLOTEAU** : Deux millions de plus.

**M. le Maire** : Deux millions de plus mais c'est multiplié par trois. Excusez-moi je me suis mal exprimé, c'est multiplié par trois.  $1 \times 3 = 3$  c'est mon père instituteur qui me l'a appris ! Quand vous dites qu'en voirie on ne fait pas grand-chose, en 2017 vous étiez à 400 000 €, en 2022 on est à 925 000 €.

**M. Vincent BELLOTEAU** : Inaudible

**M. le Maire** : Alors bon de commande cela est resté fixe mais on fait d'autres choses en voirie parce que cela fait partie de notre politique volontariste d'essayer. Je ne critique pas mais il y avait un héritage, les 90 kilomètres de voirie n'étaient pas bonnes, vous savez le prix de la voirie, on fait ce que l'on peut parce que l'on est aussi dans une gestion rigoureuse de la commune et 400 000 € de voirie plus une rue à 450 000 € et bien on est presque à 1 million d'euros. Et je le rappelle à Mme BORDES, on a 1 million d'euros d'investissement d'ANRU que l'on assume totalement et c'est volontariste, mais après on continue à investir ailleurs en voirie et dans d'autres choses. Tout cela on a réussi à le faire en multipliant par trois l'investissement avec une épargne nette en augmentation à 865 000 € et un ratio de désendettement à 4,11 en baisse malgré cette année, vous le reconnaîtrez une augmentation du point d'indice des fonctionnaires que je valide totalement. Là je fais un petit encart politique vous m'excuserez, j'ai quand même le droit de valoriser de temps en temps la politique gouvernementale qui a augmenté de 3,5 les fonctionnaires. Cela nous a fait 70 000 € cette année, l'augmentation des fluides, le contexte géopolitique international qui a entraîné un budget indécis et une augmentation de tout. Donc malgré cela et la baisse de taxe foncière de 4,5, 1,5 que vous aviez initié et nous 3, cela fait des recettes en moins, malgré cela l'inflation les fluides on a maîtrisé le budget, on a fait des investissements importants grâce à quoi ? Oui en maîtrisant la masse salariale, en baissant les frais de fonctionnement et en essayant d'avoir une gestion rigoureuse. Dans les prévisions 2023, vous avez tous remarqué que les frais de fonctionnement, la masse salariale augmentent. C'est un budget prudent parce que l'on aura les 3,5 d'augmentation et j'espère pour les fonctionnaires peut-être un peu plus, donc cela va nous faire près de 300 000 € par an en plus sur la masse salariale donc on l'augmente c'est une gestion prudente et avec l'inflation qui va continuer, l'augmentation des fluides. C'est une gestion saine qui permet quand même des investissements encore à hauteur de 3 millions d'euros avec des priorités qui sont : l'ANRU 850 000 €, la voirie 1 200 000 €, mais on ne néglige pas l'Éducation, vous l'avez vu on vous a fait une comptabilité par thème. L'entretien des bâtiments et travaux, alors je n'y suis pour rien mais on a hérité d'une voirie pas terrible et de bâtiments pas extraordinaires voire même dangereux. On en a discuté en Comité Social Territorial, lorsque les toits tombent

sur la tête des ouvriers, les syndicats nous l'ont fait remarquer et donc on investit dans la toiture des ateliers, dans le sol de la salle Pierre Pousse, la Maison de quartier c'est de l'ANRU induit, puisqu'il n'y avait pas de sono et une belle salle comme cela sans sono, excusez-moi mais les gens râlent parce qu'ils ne s'entendent pas ou s'il y a un orchestre ce n'est pas bien, donc 95 000 €. On a fait une politique volontaire sur l'école avec des travaux dans les écoles voilà c'est tout à fait logique. Le développement durable, alors je comprends moi aussi au Département je critique le budget, il faut toujours trouver des choses qui ne vont pas et vous nous poussez. 440 000 € dans le développement durable tout cela en maintenant un service public qui est fonctionnel et de qualité. Subventions des associations : alors c'est vrai que l'année d'avant il y avait eu une baisse. Pourquoi ? On en a parlé aussi en commission finances parce que l'on avait enlevé des mises à disposition de salariés. Si on regarde l'association communale on passe de 133 200 € à 154 000,050 € soit une augmentation de 20 000 € et en associations hors commune on passe de 4 250 € à 7 200 € soit une augmentation de 3 100 €. Et comme le rappelait M. MATHIAS, en dehors de cela c'est vrai vous avez raison, il y a de l'inflation, eux aussi vont avoir des dépenses mais nous leur mettons à disposition des salles, on est là à chaque fois qu'il y a des manifestations pour les aider donc nous ce sont des salariés qui sont mis à la disposition et avec l'inflation avec les 3,5 % du point d'indice c'est plus cher, non je plaisante là ! Et en même temps les fluides etc c'est aussi la commune qui investit pour les associations et vous savez très bien à quel point le maintien du tissu associatif est important parce que c'est un lien social et en ce moment avec le délitement que l'on a connu avec le Covid, avec le contexte géopolitique, la guerre, l'inflation et tout cela, c'est très important et on l'a vu cette année la reprise des associations. On a vu le succès de chaque manifestation avait avec un nombre impressionnant de personnes, on sentait que les gens avaient envie de se retrouver, de parler et de parler d'autre chose que de l'inflation bien que cela soit très important et envie de s'amuser. Et donc pour nous c'est quelque chose d'important et le social vous le savez aussi, c'est quelque chose qui nous tient à cœur qui est très important dans la suite logique du travail que vous aviez fait avant parce que nous avons une population précaire, parce que nous avons une population précaire qu'il faut loger, parce que nous avons une population précaire où il faut être près, qu'il faut éduquer, donc avec la formation à l'école tout cela fait partie de la politique communale que l'on essaie tant bien que mal de mener avec tous les gens qui travaillent à la mairie auxquels vous avez raison de rendre un hommage parce que l'on leur a demandé des efforts avec la baisse de la masse salariale, il ne faut pas l'oublier, mais à un moment donné pour pouvoir faire tout cela on est obligés de faire des choses. Alors je remercie toutes les équipes administratives, tous les salariés de la commune, pour le travail qu'ils font, non pas pour moi mais pour les gens de la commune de Coulounieix-Chamiers. Voilà j'en ai terminé et je donne la parole à M. GORY.

**M. Philippe GORY :** Merci M. le Maire. Donc c'est vrai que c'est l'avantage du débat des Orientations budgétaires, c'est que l'on peut parler longuement chacun et s'exprimer facilement contrairement aux contraintes habituelles.

**M. le Maire :** M. GORY quand même !

**M. Philippe GORY :** Il fallait bien un petit tacle !

**M. Lucas GUILLEMOT :** On manque d'interventions fleuves de M. BELLOTEAU !

**M. Philippe GORY :** M. le Maire, je vous remercie pour ce cours de bon père de famille, du bon sens économique de la responsabilité de l'Élu face à cette présentation budgétaire. J'aimerais mettre en avant le non-dit d'aujourd'hui qui est la taxe foncière. Nous vous donnons raison que le maintien par la collectivité du taux depuis deux ans. L'augmentation du taux est un geste politique important pour le porte monnaie du contribuable Colomniérois. Mais dans le même

temps il est d'habitude pour vous de mettre en avant le rôle du méchant joué par l'État qui augmente la base du taux de 7,1 % et là on est toujours sur un problème sémantique d'honnêteté. Avant de jeter en pâture les services de l'État et de Bercy en particulier, il est important que la population comprenne le rôle des élus Macronistes à l'Assemblée Nationale et au Sénat dans la situation d'aujourd'hui. L'évolution de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les deux seules taxes qui nous restent en 2023, repose sur une fameuse formule de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, dérivée de l'inflation, qui détermine l'assiette du calcul de ces impôts locaux. L'indicateur à prendre en compte est la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2022 publiée par l'INSEE, soit 7,1 %. C'est donc une augmentation mécanique de 7,1 % après les 3,4 % de 2022 qui s'impose à nous et c'est le rôle des techniciens de Bercy de l'avoir calculée pour le gouvernement. Mais ce gouvernement n'avait rien prévu dans le projet de loi de finances 2023 pour limiter cette augmentation et là c'est le rôle des Macronistes. Pourtant un amendement du groupe politique Libertés et territoires (classé plutôt au centre un ancien champ politique que vous avez bien fréquenté) adopté au mois d'octobre en commission des finances prévoyait de plafonner cette revalorisation annuelle des valeurs locatives à +3,5 % en 2023. Cet amendement n'a pas eu le temps d'être examiné en séance puisqu'il y a eu le recours au 49-3 du gouvernement BORNE. Mais surtout le gouvernement n'y était pas favorable, il ne l'a pas retenu dans le projet de budget. Cette limitation à 3,5 % n'avait pas été choisie par hasard : elle aurait été du même niveau que le bouclier de la loi sur le pouvoir d'achat qui protège les locataires pendant un an d'une revalorisation trop importante des loyers. Donc ce sont bien les députés Macronistes via le 49-3 et les sénateurs à majorité de droite qui vont fragiliser le pouvoir d'achat des contribuables Colomniérois dès le mois de septembre prochain. Ce choix de nos parlementaires implique une double dualité. Plus d'argent sonnante et trébuchante pour la deuxième année consécutive 2022-2023. Alors entre 300 000, 400 000 et 500 000 € selon la lecture des tableaux, ce qui n'est pas négligeable dans nos caisses de collectivité vous avez bien fait la référence. Mais c'est la même somme, 300 000, 400 000 ou 500 000 € de moins dans le porte-monnaie des contribuables Colomniérois. Ce porte-monnaie qui est déjà bien amaigri par le coût de l'énergie, par le coût des produits alimentaires, par le coût des services publics comme la gestion des déchets avec le SMD3, et oui il fallait y penser aussi. Voulons-nous que la commune puisse apparaître comme un profiteur de la crise de l'inflation ? Comme TOTAL est un profiteur de la hausse du carburant à la pompe et bénéficiaire indirect des chèques carburants payés par l'État et nos impôts. Pour nous, une seule solution est acceptable, la baisse du taux communal. C'était dans notre programme donc on peut assumer de le dire. La non baisse immédiate de ce taux communal est à nos yeux une faute morale contre ceux qui ont cru en votre programme électoral. Ce mensonge pour la deuxième année consécutive favorisera la crise citoyenne entre les élus et les Colomniérois.

**M. le Maire :** Merci M. GORY. Je ne ferai aucun commentaire sur la politique générale par contre oui les bases vont augmenter. Je ferai remarquer que la taxe foncière on ne va pas la diminuer cette année, mais ne pas la diminuer cette année c'est augmenter. Je m'explique, étant donné l'inflation, les prix qui vont augmenter etc, les charges pour la commune seront plus fortes. Il y a beaucoup de communes qui augmentent la taxe foncière, nous non. Alors par contre j'ai promis de baisser la taxe foncière, ce que j'ai fait, de 3 points. Je n'ai pas dit le timing, c'est vrai, vous êtes d'accord ? Nous avons une gestion saine et rigoureuse. Là il y a des choses qui sont arrivées, que nous n'avions pas prévu, la guerre en Ukraine, l'inflation, le Covid, le contexte géopolitique, on n'avait pas prévu. On la baissera en temps opportun.

**M. Philippe GORY :** Inaudible

**M. le Maire :** Qu'est ce que vous avez fait vous ? Voilà, 1,5 la veille ! Moi vous savez, quand il y a des techniques qui sont bonnes, je vous copie vous êtes d'accord ? Nous la baisserons, certes,

*mais à l'heure actuelle ce n'est pas le moment. Vous avez bien compris que l'on a des charges qui sont là, des charges qui augmentent, et que dans une gestion rigoureuse de la commune, pour maintenir l'investissement, pour avoir un service public de qualité, ce sont des choses que j'emprunte au parti de gauche ! Pour maintenir ce service public de qualité, on est obligés d'avoir de l'argent et que pour le moment, compte tenu du contexte géopolitique, du contexte national, on ne peut pas le faire et vous en conviendrez, avec les charges que l'on a. Par contre, oui ce sera fait.*

**M. Philippe GORY :** *Non je me permets juste de vous dire que non on n'en convient pas justement.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *« Vous en conviendrez », non justement, nous n'en convenons pas.*

**M. le Maire :** *Non vous n'en convenez pas ! Excusez moi !*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Tout simplement techniquement de toute façon et c'est marqué dans les orientations stratégiques, les gains que l'on réalise en fonctionnement aujourd'hui, ils servent aux investissements. C'est clair et je l'ai dit, tout simplement parce que les investissements sont importants et on en a besoin. Ce n'est pas une question de bien ou pas bien, on en a besoin, il faut les faire. Le jour où ces investissements baisseront, où il y aura moins de besoins, les gains en fonctionnement seront toujours là et alors ils pourront être affectés à une baisse de la fiscalité. C'est ce qu'il y a en gros, marqué dans les Orientations budgétaires puisque l'on envisage à la fin de baisser la fiscalité. Je tiens aussi à préciser qu'elle a déjà été baissée, M. le Maire l'a rappelé, et c'est déjà à ce moment-là un retour d'argent aux Colomniérois. C'est vrai que sur cette année, inversement, cela va augmenter, mais nous mêmes nous sommes également impactés par l'inflation. L'inflation impacte absolument tout le monde y compris la collectivité.*

*Inaudible*

**Mme Mireille BORDES :** *Vous me regardiez M. le Maire, je ne prendrai pas la parole, je pense que j'ai juste un temps d'avance et cela me réjouit.*

**M. le Maire :** *D'autres interventions ou on clôt le débat sur les Orientations budgétaires ? Non ? Vous allez voter sur la prise d'acte de la réalisation du débat et je vous remercie de la qualité du débat qui nous a permis d'échanger dans un climat de respect mutuel. Vous votez...*

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Contre ou abstention ? Pour donner acte.*

**M. le Maire :** *Oui donc vous votez contre la tenue du débat ?*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Pour dire que l'on a pris acte.*

**M. le Maire :** *Vous prenez acte ?*

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Il y a eu un débat.*

**M. le Maire :** *Il y a eu débat, tout le monde est pour ?*

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Il faut le voter.*

*M. le Maire : Vous êtes contre qu'il n'y a pas eu de débat ? Vous vous abstenez ou vous êtes pour ?*

*Mme Mireille BORDES : Inaudible*

*M. le Maire : D'accord donc vous reconnaissez tous qu'il y a eu un débat.*

*M. Lucas GUILLEMOT : Qui est contre ?*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

**2023/05**

**CRÉATION D'UNE PISTE MIXTE VÉLOS/PIÉTONS RUE DES FRÈRES  
MARTY - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS DE  
SOLIDARITÉ DU GRAND PÉRIGUEUX**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Par délibération N°2022/11 en date du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'une piste mixte vélos/piétons ainsi que le plan de financement.

Toutefois, suite à une erreur matérielle concernant la demande d'intervention auprès du Grand Périgueux au titre du fonds de solidarité, il convient de valider un nouveau plan de financement.

La demande d'intervention auprès de l'État au titre de la DETR, demeure quant à elle inchangée.

Il est indiqué au Conseil municipal que le coût du projet s'élève à 53 101.03 € HT.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement :

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)		
Libellé	Montant HT	Montant TTC			
Création d'une piste mixte vélos/piétons rue des Frères Marty	53 101.03€	63 721.20€	Etat DETR	15 930.30€	30 %
			Grand Périgueux FONDS DE SOLIDARITE	18 000€	34 %
			Commune AUTOFINANCEMENT	19 170.73€	36 %
			TOTAL HT	53 101.03€	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la demande de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

## DÉBAT

**M. le Maire :** Justement les travaux de la rue des Frères Marty nous ont permis d'avoir cette subvention en plus. Voilà comme quoi parfois en reportant on gagne beaucoup, 33 000 € !  
M. MATHIAS vous avez la parole.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Sur la précédente délibération qui avait été prise, il y avait à un moment donné on va dire une erreur mais on ne le savait pas, l'autofinancement de la commune était inférieur au financement du Fonds de Solidarité du Grand Périgueux. Elle n'était pas recevable en l'état donc elle a été modifiée. Je tiens à dire puisque l'on parlait de la voirie tout à l'heure et du point à temps, bien sur c'est en dehors du point à temps, cela permet aussi d'amener de l'écologie parce que l'on a une piste mixte vélos/piétons c'est pour cela qu'elle peut obtenir des subventions. Et pour le coup cela rénove complètement une voirie contrairement au point à temps quelque fois qui ne fait que du surfacage. Nous avons donc en répartition sur le tableau 30 % de DETR une demande de 34 % du Fonds de Solidarité du Grand Périgueux et en autofinancement 36 % pour un total de 53 000 €. Voilà pour la présentation de demande de subvention.

**M. le Maire :** Des commentaires ? Oui M. BELLOTEAU.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Merci M. le Maire. Le groupe Agissons Ensemble votera évidemment pour cette demande de financement. Juste une petite précision M. le Maire, lors du dernier Conseil municipal où ces travaux ont été évoqués, nous avons fait un certain nombre de remarques concernant notamment la sécurisation du site. Comme je vous l'ai expliqué nous sommes allés faire une visite avec le Président de Vélorution pendant deux heures trente. Nous l'avons faite à pieds et à vélo, et à la suite de cela je vous avait fait part en Conseil municipal, des grosses problématiques, réelles, avérées, ce n'est pas une polémique politique, c'était avéré. Et vous aviez dit que vous vous rapprocheriez, parce qu'il avait essayé de vous contacter, il avait joint deux ou trois fois M. MOREAU mais qui était en déplacement à l'époque, je voulais

*savoir si la nature même des travaux, indépendamment du financement avait pu être retravaillée ? Merci M. le Maire.*

**M. le Maire :** *M. BELLOTEAU vous voyez que je vous écoute, j'ai rendez-vous avec Vélorution vendredi prochain, alors je vous en dirai plus après.*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/06

**MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AU LED -  
TRANCHE 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS  
VERT**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Marc MATHIAS

La commune de Coulounieix-Chamiers, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (S.D.E. 24), a transféré sa compétence éclairage public au syndicat pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour marquer sa volonté de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique, la commune a souhaité s'inscrire à l'opération modernisation de l'éclairage public - passage au LED au programme départemental porté par le SDE 24.

Le programme de remplacement de l'éclairage public par des éclairages LED s'échelonne sur 10 ans et le coût total est estimé à 1 million d'euros.

Pour 2023, le SDE de la Dordogne a informé la commune que le coût du programme s'élèverait à 161 280 € HT.

Par délibération N°2022/10 en date du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter une aide financière de l'État au titre de la DETR afin de financer une partie des dépenses liées à cette opération.

Toutefois, par circulaire en date du 23 décembre 2022, le Préfet de la Dordogne a informé les élus du département du lancement d'un nouveau dispositif appelé fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert ».

Puis, par circulaire du 9 février 2023, le Préfet a détaillé les modalités de mise en œuvre et a notamment demandé que les sollicitations financières au titre de la DETR soient ré-orientées sur le fonds vert pour les actions potentiellement éligibles.

A ce sujet, le Préfet de la Dordogne a fait savoir au Maire de Coulounieix-Chamiers que le remplacement de l'éclairage public par des éclairages LED répondait plutôt aux critères

d'éligibilité du fonds vert, sur lequel il convenait de réorienter la demande de financement, en reprenant à l'identique le montant et le pourcentage sollicité pour la DETR.

Aussi, dans l'hypothèse où le fonds vert se substituerait à la DETR, le budget et le plan de financement prévisionnels seront les suivants :

<b>Montant total des travaux HT</b>	161 280€	
<b>Montant des travaux HT sans aléa</b>	153 600€	
<b>Participation SDE 24 (sur montant total HT)</b>	56 448€	35 %
<b>Montant FONDS VERT sollicité</b>	48 384€	30 %
<b>Reste à charge de la commune</b>	56 448€	35 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

## **DÉBAT**

**M. le Maire :** *On avait déjà voté cette délibération en demandant de la DETR, or maintenant il y a un Fonds vert de l'État, et la Préfecture nous a demandé de refaire cette délibération en ne demandant pas de la DETR mais en demandant du Fonds vert.*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Oui donc effectivement pour compléter, d'ailleurs c'est une des informations qui n'est pas dans le Rapport, puisque maintenant il y a un Fonds vert qui est à hauteur de 2 milliards. Ce n'est pas rien, c'est un Fonds important et les projets DETR qui sont en rapport avec l'écologie sont amenés à faire la demande en Fonds vert, c'est pour cela que cette subvention est revue. C'est la même, ce sont les mêmes montants, c'est à dire qu'un montant de travaux de 161 280 € HT, la participation du SDE 24 est de 35 %, le montant sollicité au Fonds vert est de 30 % et le reste à charge pour la commune est de 35 % c'est à dire de 56 448 € pour nous. Et la demande au niveau Fonds Vert est de 48 384 €.*

**M. le Maire :** *Mme BORDES.*

**Mme Mireille BORDES :** *Juste une question. Le Fonds vert doté largement, j'imagine que la DETR a largement baissé sur le plan...*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Non, aujourd'hui au moment où l'on parle il n'y a pas de baisse de la DETR.*

**Mme Mireille BORDES :** *Il y a un fonds particulier pour l'écologie mais il n'y a pas eu de diminution de la DETR ?*

**M. Jean-Marc MATHIAS :** *Aujourd'hui, au moment où l'on parle il n'y a pas.*

**M. le Maire** : Elle a augmenté même.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Elle est identique à un milliard environ comme grosso-modo en 2022.

**Mme Mireille BORDES** : Entendu, merci.

**M. le Maire** : Je pense que c'est une volonté politique du gouvernement de justement favoriser la transition écologique. Donc il y a un Fonds vert qui a été créé, on va y souscrire.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : C'est un Fonds qui est nouveau et clairement on va le regarder de près en interne, voir un peu toutes les opportunités que peut nous apporter ce Fonds.

**Mme Mireille BORDES** : Inaudible. Les engagements lorsqu'il y a une opportunité, parfois il y a des dépenses supplémentaires.

**M. le Maire** : Dans ce cas précis, non.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Alors quand je dis opportunités, c'est normal qu'à chaque fois qu'il y a des subventions de savoir à quoi elles servent, voilà tout simplement.

**M. le Maire** propose de mettre aux voix.

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité** : MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/07

**CONVENTION FINANCEMENT DU RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT PEYRELADE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Pascal BOUILHAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la prise en charge par la commune, en 2021, d'une première extension du réseau au lieu-dit Peyrelade pour permettre d'alimenter les parcelles BK 111 et 114,

Considérant les projets de construction situés au lieu-dit Peyrelade sur les parcelles BK 108-109-110-112 et 113 prévoyant la création de deux nouvelles maisons d'habitation,

Considérant que les permis, pour ces constructions, ont été accordés,

Considérant qu'il est nécessaire de redimensionner le réseau d'eau potable pour alimenter les futures habitations dans la continuité de l'extension déjà prise en charge en 2021,

Vu les conditions proposées dans la présente convention, à savoir une participation de 6 148.83 € HT soit 7 378.60 € TTC pour une la pose d'une canalisation en PVC de 63 mm sur une longueur de 45 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat Eau Cœur du Périgord,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

## DÉBAT

**M. Pascal BOUILHAC :** *Merci M. le Maire, bonsoir à tous. Je vous présente la convention du financement du renforcement du réseau d'eau potable au lieu-dit Peyrelade. C'est un redimensionnement du réseau d'eau potable pour une longueur de 45 mètres pour approvisionner deux constructions à venir. Si vous voulez je peux lire la totalité ? Cela vous va où j'en rajoute ? Pour une fois que j'ai le micro j'en profite ! Le montant de la participation HT est de 6 148,83 € et en TTC 7 378,60 €.*

**M. le Maire :** *Des questions sur cette délibération ? Non ?*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/08

**TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DÉPOSE FOYERS N° 907 ET 917  
RUE RENÉ CASSIN**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Pascal BOUILHAC

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain les habitations du secteur Jean Moulin (rue René Cassin) vont être démolies. De ce fait, les foyers n° 907 et 917 devront être déposés.

La commune ayant transféré sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, ce dernier a chiffré les montant des travaux, l'opération représente un montant de 1532.01 € TTC qui correspond au projet proposé en annexe.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 80 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux de suppression des travaux d'éclairage public de plus de 20 ans soit un montant estimé à 1021.34 € HT.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## DÉBAT

*M. Pascal BOUILHAC : La délibération numéro 8, les travaux d'éclairage public, dépose de foyers de deux poteaux rue René Cassin qui se trouve à côté de la chaufferie, afin de pouvoir démolir les habitations à côté. Le montant de cette opération représente 1 532,01 € et comme les travaux d'éclairage public ont plus de vingt ans, soit un montant de 1 021,34 €.*

*M. le Maire : Merci M. BOUILHAC. Des questions sur ce sujet ? Non ?*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

**2023/09**

**LOTISSEMENT BELLEVUE – AUTORISATION DE NÉGOCIATION VENTE DE 12 PARCELLES**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Pascal BOUILHAC

Vu la délibération n° 2013/13 fixant les prix des lots du lotissement Bellevue,

Vu la délibération n° 2015/08 autorisant Monsieur le Maire à négocier librement le prix des parcelles.

Les terrains du lotissement les « jardins de Bellevue » sont à ce jour, tous vendus ou réservés, à l'exception des parcelles 26 à 30, 32-33, 9 -10 et 23 à 25.

En effet, ces dernières parcelles présentent de fortes contraintes : la pente importante et les résultats des études de sols (présence d'argile) ne sont pas favorables à leur commercialisation au prix initial soit environ 65 €/m<sup>2</sup>.

Qui plus est, la taille des parcelles (relativement petites), impose une construction en mitoyenneté, difficile à gérer quand il y a plusieurs propriétaires.  
Pour toutes ces raisons, depuis 2014, début de la commercialisation des lots des « jardins de Bellevue », ces parcelles n'ont jamais trouvé acheteur.

Aujourd'hui, la situation est encore plus tendue au vu de l'augmentation du prix des constructions de maisons individuelles et de la difficulté pour les particuliers à contracter des prêts immobiliers.

Il est pourtant devenu nécessaire, alors que 53 lots sont déjà vendus (deux autres sont en cours d'acquisition) et, pour la plupart construits, d'achever l'aménagement des voiries et des espaces verts du lotissement (les premières constructions datent de 2015).

Aussi, vu la proposition du groupe INCA (Innovation construction pour l'avenir), qui prévoit l'achat de l'ensemble des lots restants (soit 12 lots) pour 90 000 €,

Considérant que cette vente permettrait d'achever le lotissement tant d'un point de vue technique, qu'administratif et budgétaire,

Considérant également que, d'un point de vue architectural, un aménagement global des dernières parcelles en bande serait plus qualitatif.

Vu l'intérêt économique et social qu'il y a pour la commune d'accueillir à terme, de nouveaux habitants,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la proposition du groupe INCA, à savoir la vente de 12 lots pour un montant de 90 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre les parcelles concernées pour un montant de 90 000 €.

## **DÉBAT**

**M. Pascal BOUILHAC :** *Comme a parlé M. MATHIAS dans sa présentation, on nous a proposé de racheter douze terrains à Bellevue qui sont difficiles, avec un terrain pentu, argileux et avec des difficultés de construction. Le groupe INCA (Innovation Construction pour l'Avenir) nous propose de racheter ces douze lots pour 90 000 €.*

**M. le Maire :** *Des questions ? Mme BORDES.*

**Mme Mireille BORDES :** *Non c'est M. BERNARD !*

**M. le Maire :** *M. BERNARD excusez-moi !*

**M. David BERNARD :** *On a bien pris connaissance du projet INCA de reprendre, enfin de racheter ces lots mais on n'a pas la vision du projet en lui-même. Est ce que vous avez plus d'informations ?*

**M. Pascal BOUILHAC :** *Non je pense que M. TOUGNE pourra peut-être nous dire quelque chose ?*

**M. le Maire :** Non non, on a reçu le groupe INCA, ils vont peut-être nous faire des temples incas ! Plus sérieusement, ces terrains sont en pente, on a fait visiter à des gens personne ne les veut parce qu'en plus avec l'augmentation du coût de la construction et même temps comme c'est en pente il faut des...je ne suis pas doué moi mais des terrassements supplémentaires. Donc par rapport à l'investissement que des gens peuvent mettre dans ce type de terrains ce n'est pas possible. Par contre ce que je sais c'est que ce ne sera que des maisons individuelles. Ce sera douze maisons individuelles, il n'y aura pas d'immeuble. Ils nous rachètent tout le lot et il en reste quatorze, il y en a deux qui sont en promesse de vente et ceux-là on n'arrivait pas à les vendre, on a proposé à plusieurs agents immobiliers personne n'en voulait, eux ils le font, ils vont construire douze maisons. Ce sera bien pour la commune car quand ce sera terminé, deux ans après on aura de la taxe foncière et en même temps cela clôturera le lotissement Bellevue.

**M. David BERNARD :** Avant de prendre une décision est ce que l'on pourrait avoir une présentation du projet ?

**M. le Maire :** Non parce que le promoteur s'est engagé à construire douze maisons individuelles.

**Mme Mireille BORDES :** On pourrait avoir une présentation du projet quand même ?

**M. le Maire :** On pourra vous le présenter mais il faut que je le vote moi...

**M. Lucas GUILLEMOT :** Pour l'instant c'est juste une autorisation de négociation.

**M. le Maire :** Oui c'est l'autorisation mais après éventuellement on pourra vous le présenter.

**Mme Mireille BORDES :** On donne une autorisation de vente sans connaître la teneur.

**M. le Maire :** Oui il y a le cadre du PLU, ce que l'on fait là aujourd'hui vous nous autorisez à les vendre évidemment à un prix inférieur et dès que nous on communiquer avec le promoteur on demandera au promoteur de venir vous présenter le projet qu'il a de construction. En plus le permis de construire c'est nous qui le verrons mais il n'y a pas de problème on pourra le demander.

**M. Patrick CAPOT :** Je ne veux pas gâcher la soirée à Pascal BOUILHAC, pour une fois qu'il a le micro ! Sans grande surprise, les contraintes du terrain pour ce lotissement et les dernières parcelles nous restent sur les bras, c'est quelque chose à laquelle on s'attendait. Si nous partageons la nécessité de mener à bien les aménagements définitifs de Bellevue, pour la « vente au prix de gros » des derniers lots au groupe INCA, nous serons d'une grande vigilance quant à l'aménagement global présenté comme « plus qualitatif » modifiant quelque peu, vous en conviendrez, le cahier des charges initial du lotissement. Néanmoins, en quoi un aménagement global en bande de parcelles motivé par les contraintes du dénivelé et l'exiguïté des lots pourrait-il être plus qualitatif d'un point de vue architectural ? On peut quand même se poser la question. Pour en apprécier le bien fondé, nous aurions préféré nous prononcer sur le projet architectural de constructions du groupe INCA, en regardant les références du groupe INCA. D'abord le groupe INCA ne manque pas de références. Maison fondée en 1954, et justement parce que c'est un groupe qui ne manque pas de références, on aurait souhaité qu'en commission urbanisme on ait une présentation ou l'esprit en tout cas de ce type de construction qui est suggéré par cette bande due à la déclivité du terrain. Nous aurions préféré nous prononcer sur le projet architectural de construction du groupe INCA, je note que donc on pourra l'apprécier, l'insertion dans le site, les aspects écologiques et environnementaux puisque

*Bellevue avait quand même bénéficié de ce « label » ou tout au moins en avoir examiné l'esquisse en commission urbanisme avant de passer les derniers lots à la vente. Aussi, en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

**M. le Maire :** *En plus il faut aller vite parce que l'on sait jamais s'il ne veut plus l'acheter ! Mme BORDES.*

**Mme Mireille BORDES :** *Oui moi je rebondis sur les propos de Patrick CAPOT à propos des modifications du cahier des charges. Effectivement c'est un lotissement qui avait été créé avec un cahier des charges bien clair et moi j'ai une amie qui habite ce lotissement qui me dit que ce cahier des charges, d'ailleurs elle me dit qu'elle est venue ou qu'elle va venir se renseigner parce que le cahier des charges dont elle avait connaissance, qu'elle avait signé, n'est plus celui qui est mis en œuvre. S'il y a une modification du cahier des charges, sans même que nous, enfin quand je dis nous je ne parle pas du groupe que je représente, sans que l'on ait connaissance, et que là il y ait une cession qui se fasse avec obligatoirement par suite une modification du cahier des charges, moi je trouve que c'est important que l'on ait connaissance de ce qu'il va se faire et de ce qui se fait d'ailleurs de ces modifications. C'est toujours embêtant quand c'est quelqu'un qui habite sur le lieu qui vient vous voir en disant « moi je voulais faire cela ». Alors je ne veux pas vous dire trop de bêtises, la personne en question a une maison de plain-pied, en face de chez elle il va y avoir une maison avec un étage alors qu'il était prévu lorsqu'elle avait signé son acquisition qu'il n'y aurait pas de maison à étage à cet endroit-là. Tout cela m'est difficile de voter une cession sans que l'on ait connaissance exactement de ce qui va être créé dessus, même si ce sont des maisons individuelles M. le Maire. Si cela ne respecte pas le cahier des charges dont les gens qui sont actuellement propriétaires, qui ont été les premiers et que l'on a bien été contents de trouver pour qu'ils soient les premiers, c'est quand même une difficulté. Comme le groupe Agissons Ensemble, personnellement nous nous abstiendrons.*

**M. le Maire :** *Très bien, on va passer au vote.*

*M. le Maire propose de mettre aux voix.*

**Vote au scrutin public :**

**5 Abstentions :** MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY, Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

**21 Pour :** MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL.

2023/10

**CESSION DE PARCELLES DE L'ESPACE JACQUELINE AURIOL  
(PROGRAMME DE TRAVAUX ANRU) AU PROFIT DE PERIGORD  
HABITAT**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Pascal BOUILHAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/18 du Conseil municipal actant le déclassement anticipé des parcelles de l'espace Jacqueline Auriol selon le plan joint,

Vu le projet de réhabilitation des logements sociaux situés dans l'espace Jacqueline Auriol et plus globalement le programme de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, dont la convention a été signée le 29 mai 2019, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),

Vu le projet de lotissement situé sur le quadrant Nord-Est de l'espace Jacqueline Auriol, et implanté sur des parcelles appartenant pour partie à Périgord Habitat et pour partie à la Commune,

Vu la programmation des travaux,

Considérant la nécessité de régulariser la situation et de céder à Périgord Habitat les parcelles cadastrées section AE n°119-124-130-167-170-179, appartenant au domaine privé communal, conformément au plan de bornage joint,

Vu le plan parcellaire et le tableau des échanges fonciers faisant apparaître une différence de surface au profit de la commune de 10 732 m<sup>2</sup>, ce qui représente 160 980 €,

Vu l'avis des domaines du 21 novembre 2022 estimant le prix de vente au m<sup>2</sup> à 15 €, soit un total de 160 980 €,

Entendu l'accord de Périgord Habitat autorisant le paiement de cette somme sur plusieurs exercices budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** l'échange de ces emprises foncières avec le bailleur social Périgord Habitat générant une soulte de 160 980 €,
- **D'AUTORISER** le paiement en plusieurs exercices budgétaires grâce à la signature d'une convention avec Périgord Habitat, en sachant que pour l'année 2023 cette somme est arrêtée à 40 000 €,
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire Maître Borie à Périgueux,
- **DE DÉCIDER** que l'ensemble des frais afférents à ces mutations seront réparties entre les deux parties,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DÉBAT**

**M. Pascal BOUILHAC** : *C'est une cession de parcelles de l'espace au profit de Périgord Habitat pour certains terrains dont on est obligés de faire des échanges. D'ailleurs je vais lire carrément le rapport parce que c'est bien expliqué et j'ai envie de lire en plus donc cela va bien !*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/18 du Conseil municipal actant le déclassement anticipé des parcelles de l'espace Jacqueline Auriol selon le plan joint,

*Vu le projet de réhabilitation des logements sociaux situés dans l'espace Jacqueline Auriol et plus globalement le programme de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, dont la convention a été signée le 29 mai 2019, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),*

*Vu le projet de lotissement situé sur le quadrant Nord-Est de l'espace Jacqueline Auriol, et implanté sur des parcelles appartenant pour partie à Périgord Habitat et pour partie à la Commune,*

*Vu la programmation des travaux,*

*Considérant la nécessité de régulariser la situation et de céder à Périgord Habitat les parcelles cadastrées section AE n°119-124-130-167-170-179, appartenant au domaine privé communal, conformément au plan de bornage joint,*

*Vu le plan parcellaire et le tableau des échanges fonciers faisant apparaître une différence de surface au profit de la commune de 10 732 m<sup>2</sup>, ce qui représente 160 980 €,*

*Vu l'avis des domaines du 21 novembre 2022 estimant le prix de vente au m<sup>2</sup> à 15 €, soit un total de 160 980 €,*

*Entendu l'accord de Périgord Habitat autorisant le paiement de cette somme sur plusieurs exercices budgétaires que l'on a vu avec M. MATHIAS.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :*

- **D'AUTORISER** l'échange de ces emprises foncières avec le bailleur social Périgord Habitat générant une soulte de 160 980 €,
- **D'AUTORISER** le paiement en plusieurs exercices budgétaires grâce à la signature d'une convention avec Périgord Habitat, en sachant que pour l'année 2023 cette somme est arrêtée à 40 000 €,
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire Maître Borie à Périgueux,
- **DE DÉCIDER** que l'ensemble des frais afférents à ces mutations seront réparties entre les deux parties,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**M. le Maire :** *Merci M. BOUILHAC, des questions sur ce sujet ? C'est parfaitement clair pour tout le monde ? Donc dans l'échange de terrains, hélas il faut que l'on donne 160 000 € à Périgord Habitat. Périgord Habitat a la gentillesse de nous faire 40 000 € en 2023, 60 000 € en 2024, 60 000 € en 2025. Voilà ce sont des frais supplémentaires. Par contre, Périgord Habitat, maintenant que l'on a la délibération, va pouvoir vendre au groupe PICHET l'ensemble des terrains et le groupe PICHET va faire un nouveau quartier de 180 logements. Et suite à la demande que vous m'avez faite de voir le projet de Bellevue, je trouve que cela serait très bien que le groupe PICHET vienne vous présenter le projet de 180 logements parce qu'entre 12 et 180, 180 c'est nettement plus consistant. Donc au groupe PICHET de venir vous présenter en Conseil municipal, brièvement mais de façon claire, le projet qui va se passer et qui est donc dans le cadre de l'ANRU. Car dans le cadre de l'ANRU il y avait des déconstructions, des réhabilitations, et dans le cadre des déconstructions il y a une reconstruction en groupe privé pour faire de la mixité sociale. Mme BORDES il y a quand même 2 690 m<sup>2</sup> pour NOALIS dans le cadre aussi de constructions HLM. NOALIS vont faire entre dix et quinze maisons mais enfin on va les recevoir bientôt.*

**Mme Mireille BORDES :** NOALIS ce sont les maisons et PICHET ?

**M. le Maire :** C'est à côté tout cela.

**Mme Mireille BORDES :** Ce n'est pas sur cette partie ?

**M. le Maire :** C'est dans Quadrant Nord-Est.

**Mme Mireille BORDES :** D'accord. Et les petites maisons c'est ce qu'il devait être là, derrière les actuelles ?

**M. le Maire :** Il y a le quadrant Nord-Est, la destruction de la grande barre : 180 maisons du groupe PICHET, donc il va y avoir des maisons normalement R+4 avec des logements commerciaux parce que l'on a quand même pensé que dans ce quartier-là il fallait aussi qu'il y ait éventuellement des commerces, parce que les gens ont besoin de commerces de proximité, alors deux solutions : cela marche c'est bien, cela ne marche pas ce sera mis en PMR donc c'est très bien aussi pour le quartier. Et il y avait dans ce contrat une partie de 2 700 m<sup>2</sup> qui était réservée pour un bailleur social qui est NOALIS qui sur ce terrain, doit faire entre dix et quinze maisons individuelles.

**Mme Mireille BORDES :** Et R+4 cela ne pose pas de problème ?

**M. le Maire :** Non non mais il y a juste un immeuble.

**Mme Mireille BORDES :** Je me retourne vers Philippe TOUGNE. Pour moi le contrat ANRU lorsqu'il a été signé ce n'était rien de plus que 3.

**M. le Maire :** Bon on fera du R+3.

**M. Philippe TOUGNE :** Aujourd'hui le contrat prévoit et peut permettre l'élaboration d'un bâtiment de quatre étages. C'était à minima 180 logements.

**Mme Mireille BORDES :** Cela ne sert à rien de signer un contrat ANRU.

**M. le Maire :** Donc voilà on vous le présentera.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public :**

**A l'unanimité :** MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

**M. le Maire :** Je vous remercie beaucoup...M. GORY ?

**M. Philippe GORY :** Inaudible

**M. le Maire** : Ah les questions diverses on a dit...

**M. Lucas GUILLEMOT** : Elles n'ont pas été envoyées.

**M. le Maire** : Oui alors je vous demanderai de nous les envoyer bien avant, mais dans un souci de démocratie totale, alors brèves...

**M. Philippe GORY** : La première c'est pourquoi la motion sur le cyclo-cross qui était prévue dans le précédent compte-rendu n'a pas été rédigée maintenant et donc il faudrait que l'on pense à la rédiger pour le maintien du cyclo-cross au mois de décembre. Il n'y a pas d'urgence c'était prévu dans le cadre du dernier Conseil municipal. Cela date d'hier soir, M. GAILLARD a annoncé le passage de la flamme olympique sur la Dordogne pour les Jeux Olympiques 2024, on sait que le territoire est concerné par Terre de Jeux 2024. Comment on va se positionner par rapport à cela et est ce qu'il y aura dans ce cas-là la création d'une commission spécifique pour mutualiser tout au long de l'année 2024 les activités liées aux Jeux Olympiques qu'elles soient culturelles ou aussi bien sportives ? Et enfin une dernière qui vient du SMD3 et du système associatif, on a parlé de jurisprudence PROTANO qui autorise ces associations d'avoir une subvention spécifique pour les déchets. Est ce que nous on va travailler sur cette solution-là ? Puisqu'en tant que Président du SMD3, M. PROTANO donnerait plus d'argent aux associations pour financer le coût des cartes pour les déchets. Voilà.

**M. le Maire** : Premièrement le cyclo-cross on s'en occupe, ensuite la flamme olympique on téléphonera au Département et on apportera les réponses la prochaine fois. En sachant que le passage de la flamme olympique est un coût énorme, on s'était abstenus au Département parce que pour une flamme, certes le symbole est beau surtout en temps de guerre, mais cela nous a paru très cher. Je préfère investir dans le Tour de France, excusez moi c'est un choix totalement subjectif qui est cher mais qui en même temps donne des retombées économiques très très fortes pour le Département, alors que là on va voir comment ils vont l'organiser. Évidemment on va demander au Département puisque nous sommes Territoire olympique, excellente idée je n'y avais pas pensé donc merci.

Inaudible

**M. le Maire** : Bon on va voir avec le Département comment ils vont faire pour l'organisation de ce passage et si nous, vu que c'est le Département qui paie, on peut avoir ce passage-là. Troisième réponse, vous l'avez peut-être lu dans le journal ou peut-être pas, je suis allé avec 3S et Emmaüs qui m'avaient contacté pour justement ce problème de déchets parce que eux ils font un travail de récupération avec l'économie circulaire, de récupération de déchets qu'ils recyclent. Il y a 20 % qui ne sont pas recyclables donc qu'ils remettent au SMD3 et donc ce n'est pas normal parce qu'ils font déjà du travail du SMD3...Et donc on est arrivés à une conclusion où 3S et Emmaüs sont presque en négociation pour avoir une carte de confiance où ils pourraient mettre de façon gratuite le complément ou alors en payant le minimum. Voilà, donc on est dessus pour les associations d'économie sociale et solidaire de la commune, Emmaüs et 3S. Oui, M. CAPOT ?

**M. Patrick CAPOT** : Je voudrais vous faire part d'une réflexion, c'est surtout une préoccupation, c'est celle de la démographie médicale sur notre territoire, sur la commune et je pense qu'elle n'appelle pas à commentaire ou à réponse immédiate mais néanmoins il y a quelque urgence quand même, il y a quelques préoccupations concernant nos administrés et les futurs patients que nous sommes tous. En faisant une petite liste, je regarde là comme tout le monde, l'évolution de l'installation ou de la désinstallation plutôt des personnels de santé, il n'y a plus

de kiné en face. Il reste M. GERMAIN, le seul dentiste qui, dans quatre ans part à la retraite. Un peu plus en amont, toujours avenue du Général de Gaulle...

Inaudible

**M. le Maire :** Laissez finir M. CAPOT.

**M. Patrick CAPOT :** Merci. Un peu plus haut donc, le cabinet des médecins alors je préfère intervenir là puisque les noms sont cités et je ne suis pas mandaté par les médecins, mais il faut bien quand même que l'on cerne les problèmes, le Docteur SOUM part à la retraite bientôt, le Docteur VESCHAMBES départ en juillet vers une autre structure médicale, resterait seul le Docteur Patrick SANSON qui lui se pose la question pour lui du coût du maintien et de l'entretien de la structure qu'ils partageaient à trois. On n'est pas mieux lotis dans le bas en ce qui concerne les kinésithérapeutes, puisqu'il reste seulement M. FAVIE. Donc voilà on sait tous les délais importants qu'il faut pour avoir une consultation, et si en plus on a un pseudo désert médical qui s'instaure sur cette partie de la commune, moi je suis très inquiet. Ce qui me fait dire qu'il n'y a pas qu'en milieu rural que se pose la question de la désertification médicale. Mais là je pense que l'on a un gros sujet mais en tout cas les administrés nous le posent comme tel sur cette partie de la commune. Merci.

**M. le Maire :** Alors, vous pensez bien que je me suis préoccupé du problème étant moi-même un ancien de la profession médicale. Donc j'ai rencontré les Docteurs SOUM, SANSON et pas VESCHAMBES mais peu importe, parce que je justement il y a la problématique de la retraite du Docteur SOUM. SANSON n'est pas loin et VESCHAMBES était jeune. Donc compte tenu de leur installation, ils cherchaient un endroit pour s'installer. Nous leur avons proposé et je vous l'ai dit tout à l'heure, le Pays de l'Isle. Le Pays de l'Isle qui appartient à la commune, il y aurait de quoi faire trois ou quatre cabinets, on l'aurait remis au goût du jour. Évidemment ils auraient été locataires mais le gain qu'ils tirent de leur travail leur aurait permis largement de subvenir à cette location. Le problème est le suivant et je l'ai dit à M. BELLOTEAU tout à l'heure, c'est que beaucoup de médecins libéraux maintenant veulent quitter la médecine libérale pour être salariés à 5 500 € par mois plus une garde à 800 € ce qui fait 6 300 € net avec payée la Maison médicale 2 millions d'euros plus les assistants administratifs et donc ils se consacrent réellement à la médecine. Cela crée, et je l'ai dit au Département l'autre jour, une concurrence, et le fait que les libéraux vont vouloir être salariés. Mais en même temps j'ai dit que je trouvais que c'était bien à la base parce que cela répondait à une problématique, mais maintenant cela en crée une autre puisque pour remplacer 1 libéral il faut 2,5 salariés. Et avec M. BELLOTEAU on avait calculé les chiffres ensemble enfin j'étais tout seul mais on a partagé les chiffres, il faut 3 salariés, ce qui fait que comme le POOL de médecins est le même, à terme, en Dordogne, il va y voir une désertification accrue. Le problème est peut-être d'un point de vue national mais d'un point de vue local et départemental cela va créer. Et les médecins avec qui j'ai parlé, qu'il a cité, m'ont dit « j'en ai marre de la médecine libérale, bosser soixante heures par semaine pour tant, avec les impôts etc il me reste moins que si j'étais salarié » c'est une conception...les choses sont très claires. Donc nous on a vu le problème, on leur a proposé un lieu, un local pour que justement attirer des jeunes et que dans leur local ils ne pouvaient pas attirer des jeunes. Là ils pourront, on attend la réponse. En ce qui concerne, on a travaillé ensemble avec M. BELLOTEAU, vous voyez que cela peut arriver parfois, sur la Communauté Professionnelle de Territoire de Santé sur le Grand Périgueux et donc cela concerne Coulounieix-Chamiers. Je dois dire qu'à cette soirée il y avait six professionnels de santé de Coulounieix-Chamiers comme quoi ils sont motivés. On l'était un peu avant quand je travaillais, puisqu'on voulait déjà le faire, ceci pourquoi ? Cela peut justement, attirer les médecins parce qu'il y a des subventions pour avoir des assistants administratifs, il y a une collaboration privé-public dans l'intérêt du patient et une collaboration entre les professionnels médicaux. Donc on est entrain de travailler dessus.

Troisième chose, la Clinique du Parc qui doit arriver sur Coulounieix-Chamiers. Alors il y a la Clinique du Parc, il y a un centre de consultations avec des spécialistes et éventuellement des généralistes s'il veut bien s'en installer. Il y a le centre d'urgences qui va venir là, on a vu le Docteur LACOSTE, qui était à la réunion CPTS et qui va faire un centre d'urgences là, avec la possibilité de médecins généralistes qui s'installent ici et qui peuvent répondre aux urgences, sans rendez-vous. Donc c'est une autre possibilité.

Inaudible

**M. le Maire :** Oui la Clinique du Parc c'est à Cré@Vallée Nord. On est entrain de négocier avec l'État, il voulait faire un Service de Soins de Rééducation de jour, centre de suivi de santé de jour. Il n'y en a pas en Dordogne et dans les autres départements c'est à peu près 13 %. On a rencontré le Directeur de l'ARS et je lui ai dit la chose suivante : un SSR de jour moi je n'avais pas bien saisi mais j'ai lu le dossier que l'on m'a envoyé et j'ai un peu compris. Le SSR de jour permet à des gens qui ont fait des opérations mais qui ont la capacité de se déplacer ou que quelqu'un de la famille les déplace, de rester chez eux et de faire leurs soins de suite trois quatre heures par jour dans un soin de suite de jour. Très bien, ils sont mieux qu'hospitalisés. Par contre, ce qui est très important, ces gens-là seraient allés en soins de suite, ils auraient occupé des lits, donc ce sont des lits de soins de suite qui sont libérés par cette structure-là. Parce qu'à l'heure actuelle on me téléphone tous les jours pour des places à Lalande ou à Lanmary pour des soins de suite et on ne peut pas. Pour des Périgourdiens qui ont été opérés on ne peut pas, je peux vous dire que c'est dur, donc il y a une problématique de soins de suite. Si vous libérez des lits de soins de suite, lorsque vous êtes opérés et lorsque vous êtes une personne âgée seule et qui n'a pas de famille, qui n'a pas de possibilité d'hospitalisation à domicile, ils les gardent parce que c'est le rôle social de l'hôpital et donc cela encombre des lits. Justement si on déplace ces gens-là, ils pourront aller en soins de suite, ils feront libérer des lits à l'hôpital donc on est entrain de travailler là-dessus parce que cela a été refusé par le Ministère de la Santé, et ce serait un plus pour la commune avec un centre d'urgences de jour avec des médecins généralistes, avec un SSR. Voilà, on en est là, et moi je vais demander solennellement à M. BELLOTEAU, s'il accepte, de travailler avec lui sur cette problématique de la désertification médicale avant que cela n'arrive à Coulounieix-Chamiers, comment faire pour créer une structure médicale et assez convaincante pour pouvoir attirer des médecins puisque je rappelle que M. BELLOTEAU vous vous occupez de cela au Département, et deuxièmement vous êtes Conseiller délégué à la santé au Grand Périgueux, on a eu l'occasion de travailler ensemble. Moi je suis prêt à travailler avec vous, en concertation, dans l'intérêt des Colomniérois. Est ce que j'ai répondu à votre question ?

Inaudible

**M. le Maire :** Oui oui j'ai compris, c'est pour cela oui j'avais déjà anticipé.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Juste je peux répondre ?

**M. Lucas GUILLEMOT :** Pardon, ah c'est sur le sujet, pardon.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Je fais très très court M. le Maire. Vous évoquez la politique menée par le Conseil départemental de la Dordogne. Vous l'avez dit, dans ma vie professionnelle je suis le responsable administratif et financier des centres départementaux de santé et vous conviendrez de...

**M. le Maire :** Je n'ai pas fait d'impair de dévoiler ?

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Non non du tout, ce n'est pas secret. Vous conviendrez que je ne peux pas laisser faire croire à la fois à l'Assemblée délibérante ici présente, aux élus municipaux et surtout aux Colomniéroises et Colomniérois qu'à cause de la politique très volontariste du Président du Conseil départemental en faveur de la santé qui je le rappelle n'est pas une compétence obligatoire du Département mais qu'il a prise au regard de l'état réel de délabrement de la démographie médicale en Dordogne. Le Conseil départemental de la Dordogne n'y est pour rien si, à l'heure où je vous parle M. le Maire, il manque 135 médecins généralistes en Dordogne. Le Président PEIRO n'y est pour rien M. le Maire.*

**M. le Maire :** *Bien sûr je n'ai jamais dit...*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *C'est parce qu'il manque des médecins sur les territoires que les élus du Département et les maires des communes concernées, tous les cantons sont concernés, les 25 du Département. Sachez juste qu'il n'y a aucune mise en concurrence mais on le sait, vous le savez on a l'occasion à maintes reprises d'en discuter dans différentes institutions. Grâce à l'action du Département, c'est très concret : au-delà de la politique, en 2022 ce sont 20 000 consultations qui ont été réalisées. Ce sont 12 000 Périgourdins qui sont suivis régulièrement notamment toutes les maladies chroniques et on en a parlé, des diabètes, qui n'étaient pas suivis, manque de médecins traitants. Ce sont toutes les questions liées à la santé et plus généralement à tout ce que couvre le Département de la Dordogne qui peuvent être traitées. Car l'intérêt des médecins salariés par le Conseil départemental c'est que tous les professionnels travaillent en lien avec les Centres Médico-Sociaux, les Unités Territoriales, les actions de prévention menées par la PMI et l'ASE. C'est tout cela qui est couvert en plus du médical, c'est un suivi global de la personne. C'est notamment toutes les ouvertures de droits qui n'étaient pas faites avant par un médecin généraliste, ce qui est normal ce n'est pas son activité première. Donc il n'y a pas de débat de ce côté-là. Sachez juste que l'action du Département elle est financée et soutenue fortement par l'ARS, soutenue également par la CPAM et pour vous dire jusqu'où va notre solidarité des territoires, tous les médecins salariés du Conseil départemental en centre de santé participent à la PDSA - Permanence des Soins Ambulatoires par solidarité des territoires avec leurs confrères et confrères médecins libéraux. Merci.*

**M. le Maire :** *Merci.*

**M. Lucas GUILLEMOT :** *Merci M. le Maire. Moi je vais faire juste très très court. Simplement je ne vais pas faire un rappel au Règlement parce que je n'ai pas les pouvoirs de police du Maire et je ne me le permettrais pas. Mais simplement les questions écrites font l'objet d'un article dans notre Règlement intérieur qui précise qu'elles sont limitées à deux par groupe constitué et qu'il faut les envoyer deux jours avant le Conseil. Tout cela peut paraître formel et cela honore le Maire de laisser les discussions libres et que l'on puisse en discuter pleinement et librement, mais dans l'intérêt des Colomniérois quand cela concerne la commune, cela serait vraiment plus confortable pour les services et pour le Maire de les faire parvenir un petit peu à l'avance histoire que l'on puisse avoir une réponse précise et circonstanciée qui est bien sûr dans l'intérêt des Colomniérois.*

**M. le Maire :** *Voilà on va...Non on arrête M. BELLOTEAU.*

**M. Vincent BELLOTEAU :** *Inaudible*

**M. le Maire :** *La motion d'abord moi j'étais toute la journée en réunion je ne l'ai pas vue donc je ne peux pas...*

**M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible**

**M. le Maire :** *Par exemple la motion là c'est un point précis, c'est cinq jours avant et après je décide oui ou non si on le met parce que vous connaissez ma politique même à d'autres instances, les motions...Voilà surtout lorsqu'il s'agit de choses nationales, je ne suis pas... Si c'est une motion locale comme le cyclo-cross je suis entièrement pour. Moi par contre je voulais vous remercier de l'excellente tenue de ce Conseil, on a débattu dans le respect chacun des autres et en toute clarté. Merci beaucoup, bonne soirée et à bientôt.*

Fin de la séance à 20h45

Le secrétaire de séance,

**Pascal BOUILHAC**



Le Maire,

**Thierry CIPIERRE**

